



HAL
open science

Vers une vision partagée des cours d'eau dans les projets de restauration morphologique

Camille Barkallah

► **To cite this version:**

Camille Barkallah. Vers une vision partagée des cours d'eau dans les projets de restauration morphologique. Sciences agricoles. 2016. dumas-01396417

HAL Id: dumas-01396417

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01396417v1>

Submitted on 14 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers CFR Rennes

Année universitaire : 2015 - 2016

Spécialité : Paysage

Spécialisation : Génie de l'Environnement

Option : Agriculture Durable et Développement du Territoire

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Vers une vision partagée des cours d'eau dans les projets de restauration morphologique

par : Camille BARKALLAH

Soutenu à Rennes, le 15 septembre 2016

Devant le jury composé de :

Enseignant référent : Philippe BOUDES (président du Jury)

Maître de stage : Laurent GRIMAUULT

Autres membres du jury :

Marion DIAZ, Agrocampus Ouest

Dominique OMBREDANE, Agrocampus Ouest

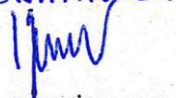
Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ :

09/09/2016 Lauret GRIMAUD


A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur ⁽³⁾ Nom Prénom BARKALUM Camille autorise la diffusion de son travail

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement ⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur : 22/09/2016



Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement ⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

3 octobre 2016



Remerciements

J'adresse mes premiers remerciements à Laurent Grimault, mon maître de stage, qui m'a accompagnée tout au long de mon travail en toute confiance et sérénité et qui m'a m'apportée ses remarques constructives.

Je remercie également les membres de Creseb, Guillaume Pajot et Régine Pellan qui ont toujours pris le temps de répondre à mes interrogations et qui ont contribué au bon déroulement de ce stage. Je remercie chaleureusement l'ensemble de la Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité pour ces 6 mois remplis de bonne humeur et de convivialité !

Je remercie mes enseignants tuteurs, Philippe Boudes et Marion Diaz, qui ont su guider mon travail. Leurs remarques pertinentes et leurs conseils ont participé à la construction de mon travail.

Un grand merci à Lena Corre, Guillaume Deray, Emmanuelle Jouet, François Bontemps, Gwenola Le Men et Julien Larcher qui m'ont accordé du temps pour mener les entretiens et m'amener sur le terrain. Merci également aux techniciens de rivières et aux membres des Fédérations de Pêche avec qui j'ai échangé. Merci aux riverains et élus pour avoir accepté de partager leur expérience dans les projets et sans qui l'étude n'aurait pas été aussi intéressante.

Je remercie également les membres du comité de pilotage, notamment Nathalie Pécheux pour sa relecture précise de mon mémoire, ainsi que toutes les personnes avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger au cours de ce stage.

Plus largement, je tiens à remercier mes parents pour leurs encouragements, leur patience et pour la confiance qu'ils m'ont accordée tout au long de mon parcours.

Enfin, mes dernières pensées s'adressent directement aux ami(e)s d'Angers, de Rennes et d'ailleurs. A ces mots ils sauront se reconnaître, je pense à nos repas partagés, à ces idées tant débattues, ces projets collectifs imaginés et cette créativité hilare.

5 ans, dit comme ça, cela peut paraître long. Mais finalement, bien entourée, cela passe plus vite que l'on oserait le croire !

Liste des abréviations

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

AE : Agence de l'Eau

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Aster : Animation et Suivi des Travaux en Rivières et Milieux Aquatiques

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CR : Conseil Régional

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Creseb : Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne

CTMA : Contrat Territorial des Milieux Aquatiques

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DIG : Déclaration d'Intérêt Générale

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FDPPMA : Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique

IAV : Institution d'Aménagement de la Vilaine

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatique

Onema : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PAC : Politique Agricole Commune

PI : Programme d'Intervention

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Liste des figures

Figure 1 : La rivière et son bassin versant (Chaussis et al., 2012).....	5
Figure 2 : Evolution de la politique de l'eau et de la place de la restauration (Source auteur).....	9
Figure 3 : Schéma des acteurs dans un projet de restauration de cours d'eau (Source auteur)	10
Figure 4 : Les étapes d'un projet de restauration (Bramard, 2010)	13
Figure 4 : Présentation du district hydrographique Loire-Bretagne (DREAL, 2011)	17
Figure 5 : Répartition géographique des sites d'étude (CR, 2016).....	19
Figure 6 : Site d'étude 1 - Remise à ciel ouvert dans une prairie (Source auteur)	20
Figure 7 : Site d'étude 2 - Mise en place de blocs dans le cours d'eau (Source auteur).....	20
Figure 8 : Site d'étude 3 - Reméandrage dans une prairie (Source auteur).....	21
Figure 9 : Site d'étude 4 - Recréation du lit du cours d'eau (Source auteur).....	21
Figure 10 : Site d'étude 5 - Remise à ciel ouvert en contexte urbain (Source auteur)	22
Figure 11 : Implication des riverains par le technicien de rivière dans les étapes du projet (Source auteur) ..	30
Figure 12 : Type d'arguments mobilisés par les techniciens de rivière dans les projets de restauration morphologique de cours d'eau (Source auteur).....	33
Figure 13 : Type d'arguments mobilisés par les riverains favorables et défavorables dans les projets de restauration morphologique de cours d'eau (Source auteur).....	34
Figure 14 : Type d'arguments mobilisés par les élus favorables et défavorables dans les projets de restauration morphologique de cours d'eau (Source auteur).....	36
Figure 15: Etude de réseaux entre techniciens de rivière, élus et riverains et lien à l'acceptation du projet sur les 4 sites d'étude (Source auteur)	38
Figure 16 : Taux de réponses des types d'acteurs au recueil des représentations	43
Figure 17 : Graphique des fréquences des catégories de représentations pour chaque type d'acteurs.....	43
Figure 18 : Carte mentale du technicien de rivière	46
Figure 19 : Carte mentale du riverain	46
Figure 20 : Carte mentale de l' élu.....	46

Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif du cadre d'analyse.....	26
Tableau 2 : Impact des travaux sur l'espace et l'usage des parcelles	29
Tableau 3 : Extrait du tableau d'analyse de l'exploration des représentations.....	42
Tableau 4 : Objectifs, outils et moyens pour mobiliser les élus et les riverains.....	50

Table des matières

Introduction	1
1. Contexte de l'étude et méthodologie	3
1.1 Contexte du stage : une étude portée par le Creseb.....	3
1.1.1. Origine de la commande.....	3
1.1.2. Objectifs de l'étude et organisations participantes	3
1.1.3. Des choix pour délimiter l'objet d'étude	4
1.2. Exploration du sujet d'étude	4
1.2.1. La morphologie d'un cours d'eau, un support à la biologie.....	5
1.2.2. Des aménagements sur les cours d'eau pour répondre aux activités humaines	6
1.2.3. Evolution des pratiques ou retour en arrière : la restauration morphologique en réponse aux altérations.....	7
1.2.3.1. Approche conceptuelle de la restauration.....	7
1.2.3.2. Evolution du concept de restauration dans l'action publique	8
1.2.3.3. La restauration morphologique appliquée sur les territoires	9
1.2.3.4. Les enjeux.....	12
1.2. Démarche méthodologique.....	17
1.2.1. Présentation des terrains d'études	17
1.2.1.1. Le bassin Loire-bretagne et le sous bassin Vilaine et Côtiers bretons	17
1.2.1.2. Les sites d'étude et les critères de choix	18
1.2.2. Méthodologie d'enquête et de récolte des données	23
1.2.2.1 L'entretien semi directif.....	23
1.2.2.2. Construction des guides d'entretien	23
1.2.2.3. Déroulement des entretiens	25
1.2.3. Méthode et construction de l'analyse	25
2. Résultats	27
Volet 1 - Le déroulement du projet	28
La technique mise en œuvre et l'impact sur le parcellaire (ne concerne que les riverains)	28
La temporalité (ne concerne que les riverains)	30
La négociation (concerne les riverains et les techniciens de rivière)	31
Tenir compte de la diversification des arguments.....	32
Volet 2 : L'ancrage territorial	38
Etude de réseaux	38
Visibilité et reconnaissance	39
Volet 3 : Perceptions et représentations	42

3. Pistes de réflexion.....	48
3.1. « Développer un sentiment d'action positive » chez les riverains et élus.....	48
3.1.1. Renforcer les actions locales.....	48
3.1.2. Faciliter l'appropriation de la démarche.....	49
3.1.3. Créer une vision partagée du projet	50
3.2. Regard porté sur le CTMA.....	51
3.3. Réflexion portée sur le métier de technicien de rivière.....	53
3.3.1. Rester ouvert dans le dialogue et tenir compte des attentes des riverains	53
3.3.2. Diversifier l'argumentation	53
3.3.3. Etre sur le terrain, créer des lieux d'échange au plus proche de la population	54
3.4. A destination du Creseb.....	55
3.4.1. Des propositions de formations	55
3.4.2. Une contribution à la réflexion sur le suivi de ces opérations.....	55
Conclusion	56
Bibliographie	58
Annexes.....	61

Introduction

La gestion de l'eau est devenue un enjeu incontournable pour la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Nous sommes aujourd'hui conscients que l'eau est une ressource limitée et que la détérioration des milieux aquatiques a des conséquences portant atteinte à l'homme et à l'ensemble des écosystèmes.

Au fil du temps, les cours d'eau ont été aménagés pour répondre à des usages humains (urbanisation, agriculture, axes de communication, production d'énergie...) et leur morphologie a notamment été restructurée à l'image de ces usages en tenant peu compte de la fonctionnalité hydromorphologique (régime hydraulique, support à la diversité et à la qualité des habitats...). Pourtant, la morphologie d'un cours d'eau est une réelle clef de voute pour la stabilité de la biodiversité (Chocat, 2013) et son altération a de réels impacts sur la résilience des milieux aquatiques. La restauration morphologique a pour objectif de corriger les altérations causées par les aménagements historiques et vise à redonner un fonctionnement naturel aux cours d'eau.

La restauration des cours d'eau est en effet devenue un levier inévitable dans la gestion de l'eau (Bouni, 2014) et pour l'atteinte du « bon état » des eaux fixé par la politique européenne avec l'application de la Directive Cadre Sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE. La politique de l'eau met ainsi en oeuvre de multiples orientations pour réguler cette ressource sur nos territoires.

Au niveau des 6 grands districts hydrographiques français : Artois-Picardie, Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée, le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SDAGE) fixe les grandes orientations et instaure des programmes d'action qui sont déclinés dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) à l'échelle des bassins versants.

Sur le district Loire-Bretagne, l'état des lieux mené en 2013 a mis en avant un risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2021 pour 50 % des masses d'eau lié à la morphologie des cours d'eau. Suite à cet état des lieux, « Restaurer des cours d'eau dégradés » est l'une des 4 orientations fixées dans le premier chapitre « Repenser les aménagements de cours d'eau » du SDAGE 2016-2021 de ce district. Dans le programme de mesure du bassin Vilaine et Côtiers bretons, parmi 41 % des actions du programme dédiées au volet milieux aquatiques, plus d'un quart (39 %) concernent des mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau, soit 45 % du budget. La restauration des cours d'eau occupe donc une place prépondérante du volet milieux aquatiques, en terme d'actions et de budget.

Pourtant, à ce jour, les opérations peinent à se développer sur les bassins versants.

Si les connaissances techniques et les financements sont à la hauteur pour répondre à l'ambition des projets, c'est au niveau de l'acceptation des opérations par les populations locales (riverains, usagers, élus...) que le déploiement de ces projets est freiné (DREAL Centre et AELB, 2012).

En effet, les opérations de restauration morphologique modifient les usages et le paysage attachés au cours d'eau et de façon plus générale l'identité du territoire. Ce changement sur le cadre de vie peut susciter dans de nombreux cas des réticences.

De plus, les cours d'eau sont principalement non domaniaux et concernent donc des propriétaires privés. Dans ces cas de figures, leur accord est requis pour restaurer les cours d'eau.

L'opérateur de bassin qui mène les projets, rencontre alors des obstacles au niveau de la sensibilisation et de la mobilisation des élus locaux et riverains ce qui peut considérablement freiner la mise en oeuvre des projets et donc l'atteinte des objectifs écologiques et environnementaux.

Devant ces enjeux, toute la complexité repose sur l'articulation entre pertinence sociale et politique à l'échelle locale du projet et ambition technique vis-à-vis des objectifs fixés par la DCE.

Face à ces difficultés et pour donner de l'ampleur à ces actions, le Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (Creseb), un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) porté par le Conseil Régional (CR) de Bretagne qui a vocation à faciliter et organiser le partage de connaissances tant scientifiques que opérationnelles sur des thématiques dont les enjeux portent sur la gestion intégrée de l'eau, a construit ce stage autour de la question suivante :

Comment sensibiliser et mobiliser les acteurs, élus locaux et riverains, dans les projets de restauration morphologique de cours d'eau bretons ?

Pour répondre à cette question, l'étude se concentre sur 5 sites répartis à l'échelle de la Bretagne et cible 3 types d'acteurs : les techniciens de rivière, les élus locaux et les riverains.

Ce mémoire est classiquement découpé en 3 parties. Dans la première, nous présenterons le contexte de l'étude, l'exploration du sujet d'étude et les sous questions qui se sont offertes à nous ainsi que la démarche méthodologique avec la présentation des terrains d'étude, de la collecte de données et de la construction du cadre d'analyse.

Dans la deuxième partie, nous présenterons nos résultats sous une approche compréhensive de l'acceptation par les élus locaux et les riverains vis-à-vis des projets de restauration morphologique. Nous analyserons des facteurs pouvant contribuer à la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Enfin, dans la troisième partie, nous proposerons des préconisations et des pistes de réflexions pour développer les opérations de restauration morphologique des cours d'eau. Cette partie s'inscrit dans une démarche opérationnelle. Elle n'a pas vocation à délivrer des réponses clef en main mais elle est plutôt l'occasion de questionner les pratiques et les fonctionnements actuels.

1. Contexte de l'étude et méthodologie

1.1 Contexte du stage : une étude portée par le Creseb

1.1.1. Origine de la commande

Le Creseb constitue une plateforme d'échange et de structuration des coopérations entre acteurs de la recherche et acteurs opérationnels. La vocation de ce GIS est de faciliter et organiser le partage de connaissance tant scientifiques que pratiques sur des thématiques dont les enjeux portent sur la gestion intégrée de l'eau. La mise en débat de ces connaissances et leurs appropriations sont centrales dans les missions afin d'accompagner la prise de décision et l'action publique. Pour y parvenir, le Creseb organise entre autre des journées thématiques avec des chercheurs, des acteurs de terrain, des institutionnels pour favoriser cet échange. Les 18 juin et 30 novembre 2015, des réunions sur le thème de la morphologie des cours d'eau ont été organisées. A l'issue de ces échanges, la question de la sensibilisation en lien avec la mobilisation des élus et des usagers autour des projets de restauration morphologique est ressortie comme étant un frein au développement de ces opérations. En effet, si les techniciens de rivière* disposent de connaissances, de partenaires et d'outils nécessaires sur le plan de la technique, ils rencontrent cependant des obstacles au niveau de la mobilisation et de l'acceptation. Pour répondre à cet enjeu, ce stage a donc été formulé.

1.1.2. Objectifs de l'étude et organisations participantes

Les objectifs sont (en reprenant les termes de l'offre de stage) : « proposer une lecture de différentes expériences afin de faire ressortir les freins et leviers à la mobilisation des acteurs impactés et des élus » et « proposer, construire un guide / des outils à destination des acteurs de terrains ».

Les résultats du stage doivent permettre de contribuer à la réflexion du Creseb pour construire une journée pédagogique à destination des élus, une formation à destination des techniciens de rivière et développer des outils, des méthodes, des recommandations autour de cette thématique.

Ce stage fait l'objet d'un comité de pilotage composé de techniciens de rivière, de représentants des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA), de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), de l'Onema, du Conseil Régional, des cellules d'Animation et Suivi des Travaux en Rivières et Milieux Aquatiques (Aster) dont l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) ainsi que de chercheurs. Deux temps d'échange (dont un annulé, car prévu en milieu d'été, personne n'était présent mais complété par des temps d'échange en bilatéral) et une restitution ont été programmés pour présenter l'avancée des travaux mais aussi valider certaines orientations du stage et vérifier la pertinence vis-à-vis des réalités de terrain.

* Afin d'homogénéiser l'écriture, l'emploi du genre masculin sera utilisé pour désigner le « technicien de rivière ». Il est bon de préciser que ce métier ne se veut pas pour autant exclusivement masculin et qu'il existe des techniciennes de rivière. Cette remarque concernant également les élues, les riveraines, les agricultrices. 3

Si à l'issue du stage, l'objectif est de pouvoir proposer des outils et pistes d'action, ces temps d'échange sont considérés comme des moments constructifs où les techniciens de rivière peuvent questionner leurs pratiques, échanger.

1.1.3. Des choix pour délimiter l'objet d'étude

Au premier abord, la question posée par ce stage soulevait une pluralité d'angles d'attaque justifiables mais qui en six mois ne paraissaient pas réalisables. Il a donc fallu délimiter le cadre de l'étude et faire des choix.

L'offre de stage proposait d'enquêter sur les sites d'étude auprès des techniciens de rivière et des élus. Après la phase de recherches bibliographiques, il a paru pertinent d'intégrer les riverains usagers à ces enquêtes car, ce point sera détaillé par la suite, il s'agit de maillons indissociables, dans de nombreux cas, à l'échelle opérationnelle.

Par contre, nous avons fait le choix de nous focaliser sur la restauration morphologique et nous n'aborderons pas la question de la continuité écologique intégrant notamment les opérations sur les moulins. Dans le contexte actuel, les controverses sur ce sujet s'amplifient. Il s'agit d'un sujet à part entière qui fait d'ailleurs l'objet d'un stage cette année commandité par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ce sont deux sujets à dissocier, ne présentant pas les mêmes contextes, les mêmes enjeux notamment sociologiques. Dans le cas des moulins, il existe aujourd'hui des groupes de pression, là où les opérations touchant à la morphologie restent en général localisés.

1.2. Exploration du sujet d'étude

Un premier travail d'exploration du sujet nous a amenés à effectuer des recherches bibliographiques autour des concepts propres à la question de recherche. La restitution de ces recherches est exposée en plusieurs temps.

Tout d'abord, une présentation de la morphologie d'un cours d'eau nous amène à comprendre de manière générale comment on en est venu à parler de restauration. Nous aborderons ensuite le concept de restauration et les différentes techniques, évoquées dans la suite de ce mémoire. On se penchera ensuite sur l'évolution de ce concept dans l'action publique et sur l'ampleur qu'il a pris au cours des 10 dernières années.

Après avoir présenté de manière conceptuelle le sujet, nous détaillerons l'aspect opérationnel des projets et les enjeux rencontrés lors de leur mise en oeuvre.

Enfin, le lien entre restauration morphologique et impact sur les paysages est développé, ce qui amène à questionner les perceptions et représentations autour du cours d'eau.

La littérature mobilisée est principalement issue d'articles scientifiques et de guides pratiques du domaine des sciences humaines et sociales et de l'ingénierie écologique.

Nous complétons cette exploration bibliographique par des pré-enquêtes auprès des techniciens de rivière.

En effet, pour avoir une approche concrète de ces opérations, il a très vite semblé pertinent d'aller à la rencontre de ces acteurs de terrain. Le Creseb dispose d'une liste de contact de techniciens de rivière déjà impliqués dans des groupes de travail. Ce sont ces techniciens de rivière qui ont été contactés. Deux journées ont été programmées sur deux bassins versants différents afin d'accompagner le technicien de rivière sur le terrain et découvrir des projets déjà réalisés. En parallèle, 19 entretiens téléphoniques ont été menés avec des techniciens de rivière et avec 2 membres des FDPPMA. Le guide d'enquête est présenté en annexe 1. Ces pré-enquêtes ont permis de cibler des freins et leviers au projet de restauration (annexe 2) qui ont contribué à l'identification des enjeux dans ces projets et à la formulation des hypothèses. Tout au long du stage, nous avons échangé ponctuellement avec d'autres personnes (représentants de la DDTM, de l'IAV, de la chambre d'agriculture et une doctorat sur un sujet similaire) afin de consolider l'étude et diversifier les points de vue. Une liste de l'ensemble des personnes contactées est présentée en annexe 3.

1.2.1. La morphologie d'un cours d'eau, un support à la biologie

Quand nous parlons de morphologie d'un cours d'eau, nous nous intéressons aux caractéristiques physiques du « contenant », par opposition à l'eau le « contenu ». Ces caractéristiques physiques font référence à la pente, la sinuosité, la largeur et la profondeur du lit, mais aussi à la présence d'éléments granulométriques, aux façonnages des berges, aux annexes hydrauliques (Chaussis et al., 2012).

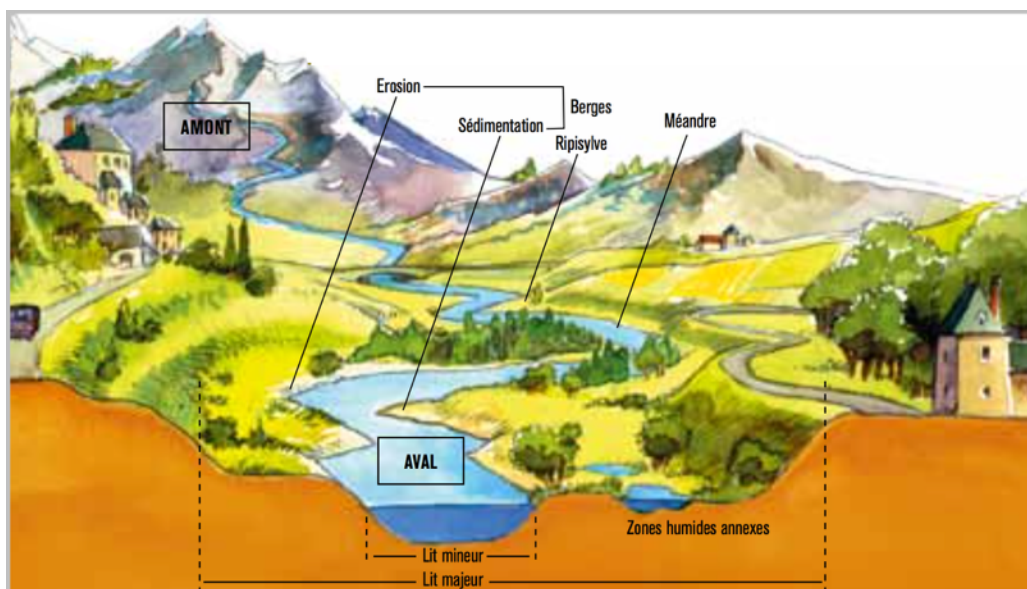


Figure 1 : La rivière et son bassin versant (Chaussis et al., 2012)

La morphologie est un réel support à l'équilibre biologique du cours d'eau, on peut parler de clef de voûte aux écosystèmes aquatiques et riverains (Chocat, 2013), indispensable au maintien du cycle de vie des espèces faunistiques et floristiques.

En tant que structure physique de l'espace, elle contribue à la qualité de l'habitat en assurant des capacités d'accueil pour les espèces (habitat, reproduction, régime alimentaire...) et aussi sa diversification pour maintenir une variété d'organismes vivants (Bourdin et al., 2011).

Par ailleurs, le façonnage des cours d'eau par l'Homme a modifié leur fonctionnement naturel et a eu tendance à rendre homogène ces habitats. Ces altérations ont eu une incidence sur l'équilibre et sur la résilience des milieux aquatiques (Wasson et al., 1995) et expliquent en partie la mauvaise qualité biologique constatée sur les cours d'eau (Mangeot, 2010).

1.2.2. Des aménagements sur les cours d'eau pour répondre aux activités humaines

L'intervention de l'homme sur les cours d'eau ne date pas d'hier. Depuis longtemps, des travaux ont été entrepris sur les cours d'eau de façon à répondre aux usages de l'homme pour la navigation, la production d'énergie hydraulique, l'irrigation ou encore la lutte contre les inondations. Ils étaient menés par les politiques d'aménagement du territoire, notamment dans un souci de contrôle des inondations et d'imperméabilisation des sols pour répondre à l'étalement urbain et périurbain, et par les politiques agricoles où dans un optique d'optimisation de l'espace productif et d'amélioration du drainage, les cours d'eau étaient simplifiés (Chocat, 2013).

En se basant sur les travaux de Malavoi et al. (2007) et Wasson et al. (1995), nous allons présenter 2 types d'interventions anthropiques et leurs effets sur le dysfonctionnement des cours d'eau ainsi que le type de travaux de restauration les plus ambitieux que l'on peut apporter aujourd'hui en réponse à ces altérations. Il convient d'explicitier les termes techniques qui seront employés dans la suite de l'étude, il ne s'agit en aucun cas d'une présentation exhaustive des actions existantes :

- Tout d'abord, la couverture, l'enterrement du cours d'eau, est considérée comme étant la technique la plus drastique d'intervention sur celui-ci. Consistant à une mise en tuyau, cette technique prive le cours d'eau de ses caractéristiques élémentaires, habitats, ripisylves, faciès, et de sa connectivité au milieu, relation entre la nappe et les berges. Il s'agit là d'une maîtrise hydraulique de cours d'eau et de l'occupation du sol en contexte urbain et agricole. Aujourd'hui, on entreprend des travaux de remise à ciel ouvert consistant à débuser le cours d'eau, à le découvrir totalement et parfois à le remettre dans son talweg naturel, c'est-à-dire un déplacement du cours d'eau en respectant le lit d'origine, aux points les plus bas.
- Ensuite, la chenalisation concerne toutes les interventions qui modifient le tracé en plan, la géométrie en travers et la pente du cours d'eau, dans un objectif de protection contre les inondations en maîtrisant l'accélération de l'écoulement. Les techniques mises en oeuvre sont notamment le recalibrage, soit un élargissement ou approfondissement du lit mineur et la rectification, qui vise à rendre linéaire une portion de cours d'eau sinueux ou méandrique. Toutes ces actions ont pour résultat une banalisation des caractéristiques abiotiques des milieux aquatiques. Pour y remédier, des travaux tels que le reméandrage, pour redonner un caractère

sinueux au cours d'eau, la remise en talweg ou l'apport de matériaux alluviaux et granulométriques peuvent être mis en oeuvre afin de retrouver un équilibre morpho-dynamique et de diversifier l'écoulement et recréer des zones d'habitat. Ces travaux de restauration sont bien souvent accompagnés d'une plantation de ripisylve qui stabilise les berges et contribue à l'enrichissement des milieux aquatiques.

Nous venons de présenter sous une approche technique l'évolution de certaines pratiques au niveau de l'aménagement des cours d'eau : des pratiques qui altèrent les cours d'eau avec leurs impacts écologique aux travaux de restauration envisagés. Nous allons maintenant nous intéresser plus particulièrement au concept même de restauration morphologique et à l'évolution de ce concept porté par l'action publique.

1.2.3. Evolution des pratiques ou retour en arrière : la restauration morphologique en réponse aux altérations

1.2.3.1. Approche conceptuelle de la restauration

La restauration morphologique s'inscrit dans la définition même de la restauration écologique « des opérations réalisées sur l'environnement dans le but de réparer des dommages, des dysfonctionnements ou d'améliorer l'existant » (Chocat, 2013). En tenant compte du sens littéraire du terme « restaurer », cela signifie « remettre à l'état initial ». Dans la notion de restauration écologique et morphologique, nous retrouvons cette idée puisque ce sont des opérations menées en tenant compte d'une référence à l'écosystème préexistant (Chocat, 2013), avec comme but le retour à une structure, une diversité et une dynamique de cet écosystème. Les conclusions du travail bibliographique de la thèse de Morandi (2015) sur la restauration des cours d'eau ont fait émergé 3 orientations vers lesquelles tendent les définitions recueillies dans la littérature scientifique et que nous retrouvons dans les définitions ci-dessus : la notion de temps, de santé et de dynamique naturelle.

Enfin, nous pouvons citer la définition officielle de restauration présentée sur le site Eaufrance du gouvernement « action consistant à favoriser le retour à l'état antérieur d'un écosystème dégradé par abandon ou contrôle raisonné de l'action anthropique ».

Nous distinguons dans ce travail la restauration morphologique et la restauration de la continuité écologique, dont la préoccupation première est la présence d'obstacles entravant la circulation piscicole et le transit sédimentaire des cours d'eau (barrage, moulins...) (Mangeot, 2010). En se basant sur les écrits de la littérature et les échanges avec les techniciens de rivière, nous définissons donc la restauration morphologique comme étant l'intervention sur le fond, la forme, la sinuosité d'un cours d'eau, dans un objectif de favoriser la diversité des habitats, de rétablir un état d'équilibre.

1.2.3.2. Evolution du concept de restauration dans l'action publique

Les actions dans le domaine de la restauration morphologique sont devenues un défi majeur dans les orientations fixées par la politique de l'eau. Pour comprendre l'émergence de ce concept et l'ampleur qu'il a pris, nous allons revenir sur quelques moments phares de la politique de l'eau, au cours de ces 50 dernières années.

La première grande loi sur l'eau de 1964 crée les Agences de l'Eau (AE) qui deviennent les établissements exécutifs de la politique de l'eau. A l'échelle de leur district hydrographique, elles déterminent des actions sur plusieurs années et prévoient l'attribution de financement pour mettre en oeuvre les Programmes d'Intervention (PI), résultats des orientations fixées par la législation.

La loi 1964 instaure une vision anthropique des milieux aquatiques (Chocat, 2013) qui satisfait les attentes sociales et économiques de l'époque. En suivant l'article 1er, les trois premiers programmes d'interventions mettent en oeuvre d'importants travaux d'épuration, de développement du traitement de l'eau pour répondre à la problématique centrale, la lutte contre les pollutions et la garantie de l'accès à l'eau potable (Morandi et al., 2016).

Au cours des années 80, la vision hydraulique du cours d'eau évolue vers une vision écologique et le concept de « restauration des cours d'eau » apparaît dans les programmes (Morandi et al., 2016). A partir du 4ème PI (82-86), le financement est attribué à des actions d'« aménagement des cours d'eau », il est principalement question d'entretien des berges (Chocat 2013).

Le grand tournant est marqué par la Loi sur l'eau de 1992 stipulant que « (l')eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » ainsi que « (la) restauration de la qualité des eaux superficielles » énoncée dans l'article 2 du code de l'environnement (ArtL210.1). La restauration peut être dorénavant considérée comme un « concept juridiquement reconnu pour une action publique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques » (Morandi, 2015) et alors qu'elle n'était dans le 4ème PI qu'une catégorie d'action dans le domaine de la lutte contre les pollutions, elle devient à présent un principe à part entière de la gestion intégrée. Si la restauration de cours d'eau était jusqu'à présent cantonnée à une intervention physique sur le cours d'eau, elle apparaît maintenant comme un principe plus général (Morandi et al., 2016).

Le deuxième temps fort de la politique de l'eau est marqué par la DCE, transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21/04/2004 qui intègre l'obligation de résultats avec des échéances posées : 2015, 2021 et 2027. Les 9^{ème} et 10^{ème} programmes des AE ainsi que les SDAGE 2009-2015 et 2016-2021, fondés sur ces nouveaux cadres réglementaires, n'ont fait que renforcer l'importance de la restauration des cours d'eau et son rôle pour satisfaire les exigences de résultat du bon état écologique. Si les caractéristiques physiques ne constituent pas

directement des critères d'évaluation de l'état écologique, l'état fonctionnel de l'hydromorphologie conditionne quand même fortement le bon état écologique des cours d'eau (Bourdin et al., 2011).

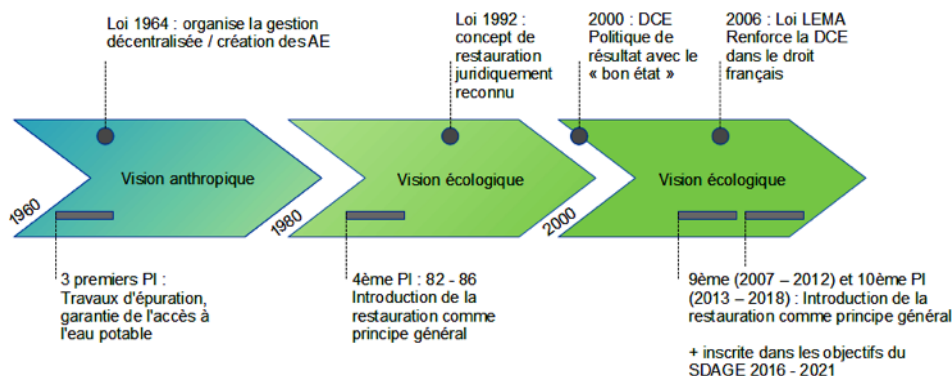


Figure 2 : Evolution de la politique de l'eau et de la place de la restauration (Source auteur)

Si l'évolution de ce concept ne s'est pas faite de manière successive mais se chevauche sur les différentes périodes, elle illustre bien cependant le développement des enjeux sociaux et de la vision portée à la nature. Son aboutissement rompt avec des techniques, des pratiques et des objectifs antérieurs.

L'engagement de la France auprès de l'Europe via la DCE a fortement accéléré ce changement de cap. Toute la complexité réside cependant aujourd'hui à retranscrire des objectifs fixés à un échelon national ou à l'échelle du bassin hydrographique en opérations concrètes inscrites dans des réalités territoriales (Narcy, 2013). Car, comme le montre le retour d'expériences des porteurs de projets à l'échelle européenne, l'une des plus grosses difficultés dans la mise en oeuvre de ces opérations est « de convaincre les différents acteurs du territoire de l'opportunité du projet » (Bouni, 2014).

1.2.3.3. La restauration morphologique appliquée sur les territoires

Pour parler de l'aspect opérationnel de ces projets, nous allons d'abord présenter le contexte réglementaire de ces actions, puis nous aborderons les acteurs concernés en nous focalisant plus particulièrement sur les 3 acteurs ciblés dans l'étude (techniciens de rivière, élus locaux et riverains). Enfin, il conviendra de présenter les enjeux susceptibles d'être rencontrés.

- Le contexte réglementaire

Un projet de restauration est inscrit dans un programme d'actions, élaboré pour 5 ans, le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) qui doit être conforme au SDAGE et au SAGE et donc permettre d'atteindre les objectifs de la DCE. C'est l'instrument de contractualisation avec les Agences de l'Eau auquel peuvent se joindre d'autres partenaires techniques et financiers. Une

phase de diagnostic permet de référencer les zones du territoire aux opérations prioritaires. Ce contrat et les opérations qui en découlent doivent être subordonnés à 2 décisions réglementaires : l'autorisation Loi sur l'Eau et la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG). La DIG permet à une maîtrise d'ouvrage d'entreprendre des travaux sur les propriétés privées, justifie la dépense de fonds publics et garantit une sécurité juridique à la collectivité et aux propriétaires.

Parfois, des projets hors CTMA sont mis en oeuvre par opportunité, par exemple lors d'un changement de propriétaire ou d'un départ à la retraite d'un agriculteur. Ils doivent quand même être conformes à ces deux décisions réglementaires.

- Les acteurs du projet

On entend par acteurs, « la diversité des rôles et des statuts qui interagissent autour d'un objet » (Cottureau, 2015) dont la culture et le regard portés sur les enjeux peuvent converger ou diverger. Tout public devient acteur de l'eau à partir du moment où il agit sur cette ressource de par son activité ou un usage et qu'il rentre en relation avec d'autres usages et activités. Les acteurs de l'eau sont nombreux, ils se situent à différentes échelles et dans différents champs d'actions, comme nous pouvons le voir sur la figure ci-dessous.

							Echelle d'action
Fonds européens							Européenne
ONEMA	Agences de l'Eau	DREAL					Nationale
			Collège des élus Comité de bassin	Représentants d'usagers au SDAGE			Bassin hydrographique
Conseil Régional		Elus régionaux					Régionale
Cellule Aster FDPPMA	Conseil Départemental	DDTM	Elus départementaux				Départementale
			Elus syndicat Commission Locale de l'Eau	Syndicat et technicien de rivière	Représentants d'usagers au SAGE		Bassin versant
			Elus EPCI	Communauté de communes	AAPMA		Inter communale
			Elus communaux			Citoyens, riverains, exploitants agricoles	Commune
Type d'acteurs	Partenaires techniques	Partenaires financiers	Etat	Elus	Acteurs opérationnels	Usagers	

Figure 3 : Schéma des acteurs dans un projet de restauration de cours d'eau (Source auteur)

Cette étude s'intéresse plus particulièrement à 3 acteurs de l'eau : les techniciens de rivière, les élus locaux et les riverains. Nous allons détailler leur rôle, leur importance dans les projets et l'enjeu qu'ils présentent par rapport au sujet d'étude.

- La structure porteuse et le technicien de rivière

Les projets de restauration morphologique sont principalement portés par des maîtrises d'ouvrage publiques. Il s'agit le plus souvent de regroupements de communes en syndicat qui portent les actions sur le volet milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. Un syndicat de bassin versant dispose le plus souvent d'un comité syndical, organe délibérant, et d'une équipe technique. Parfois, des communes, communautés de communes, d'agglomérations ou urbaines peuvent porter des actions ponctuelles sur leur territoire (Bramard, 2010).

Les compétences d'un technicien de rivière, agent de la structure porteuse, sont requises pour prendre en charge les missions relatives au projet : de l'étude diagnostic et de la programmation d'actions à la mise en oeuvre des opérations, leur suivi et évaluation, sans oublier l'animation tout au long du projet. En effet, outre ses compétences techniques « le technicien de rivière est chargé d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques, il constitue un relais entre les partenaires institutionnels et financiers, les élus locaux, les usagers et les riverains » (Mayen et Lainé, 2014). Le technicien de rivière est donc un agent central à la croisée de la multiplicité d'acteurs, concernés de loin ou de près par les enjeux de reconquête de la qualité de l'eau, et pouvant être touchés par les changements occasionnés sur leur territoire.

Seulement, une difficulté est à noter, les porteurs de projet sont le plus souvent des acteurs sectoriels de l'eau et des milieux aquatiques. Si les opérations se veulent d'intérêt général, les autres acteurs du territoire peuvent parfois questionner la légitimité de la volonté d'action (Bouni, 2014). Face à cette difficulté, il semblerait, selon les techniciens de rivière, qu'une bonne visibilité sur les territoires de la structure porteuse, que nous qualifions d'ancrage territorial, soit bénéfique pour lever les réticences aux projets.

- L'implication des élus pour assurer un portage politique

Il s'agit des élus de la commune où se déroule le projet et qui sont habituellement en charge de ce type de dossier. Il est essentiel de mobiliser les élus locaux car le tandem élu-technicien de rivière est capital et assure le portage politique du projet (Jullien et Opériol, 2011). Il est important que l'élu soit sensibilisé et convaincu de la démarche, car il peut intervenir en réunion publique, voire sur le terrain pour défendre le projet d'intérêt commun. De plus, les structures porteuses ont parfois une invisibilité sur le territoire des acteurs qui peuvent potentiellement bénéficier du changement. L'élu peut être une personne référente dans l'identification des acteurs et favoriser les liens entre technicien de rivière et les autres acteurs du territoire (Bouni, 2014).

Toutefois, l'initiative des projets de restauration morphologique est rarement locale (Bramard, 2010). Les diagnostics préalables dans le cadre du CTMA sont commandités par les syndicats de bassin et sont élaborés à l'échelle du bassin versant par des acteurs « étrangers » aux territoires locaux. Il peut s'agir de bureaux d'étude, de partenaires techniques... Cette distance au moment du repérage des travaux crée un détachement entre les élus locaux et le projet. De plus, la restauration est aujourd'hui identifiée et inscrite dans la politique de l'eau et parmi les politiques

publiques. Selon les territoires, il s'agit d'un objet encore peu connu et non identifié comme un problème collectif à résoudre (Bourdin, 2011). Ce constat nous amène donc à nous intéresser à la mobilisation des élus locaux.

- Les riverains, des acteurs concernés par les travaux

Nous définissons les riverains comme étant les individus en lien étroit avec le cours d'eau de par leur détention du foncier, leurs activités, leur voisinage et proximité avec le cours d'eau. Ces acteurs sont donc concernés par les travaux.

Leur implication est nécessaire notamment lorsqu'ils sont propriétaires car leur accord est indispensable pour mettre en oeuvre le projet, c'est un point sur lequel nous reviendrons par la suite. Un riverain propriétaire détient les rives, les alluvions, les îles et îlots et le fonds du lit jusqu'au milieu du lit. Au-delà de la question de propriété, l'eau est un bien collectif, comme nous avons pu le voir avec l'article 2 du code de l'environnement stipulé par la loi sur l'eau. Le devoir de préservation de la ressource concerne donc aussi les riverains.

De plus, des techniciens de rivière ont fait remarquer que le riverain, quand il s'est approprié les travaux, dispose d'un rôle de veille sur l'évolution du cours d'eau après ceux-ci. Cet aspect est bénéfique à la pérennisation des projets.

Pourtant, nous avons trouvé peu d'écrits concernant les riverains, il semblerait que l'on connaisse peu de choses sur leurs pratiques et les valeurs qu'ils attribuent au cours d'eau. Nous avons donc choisi d'intégrer ces acteurs, les riverains, dans l'étude.

- Quels sont les relais potentiels sur le territoire pour diffuser l'information ?
- Dans quelle mesure l'ancrage territorial des structures porteuses de projet favorise-t-il l'acceptation ?

1.2.3.4. Les enjeux

- La mobilisation et l'acceptation

L'opérateur de bassin mène des opérations selon la procédure proposée dans le schéma ci-dessous pour répondre aux objectifs de la DCE.

Les étapes d'un projet de restauration

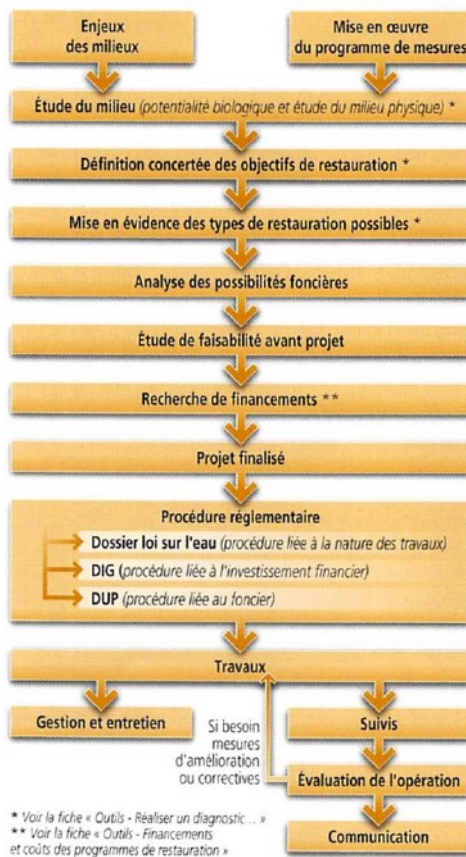


Figure 4 : Les étapes d'un projet de restauration (Bramard, 2010)

Il dispose de partenaires et d'outils tant réglementaires que techniques pour ce faire. Seulement, la restauration morphologique est « aussi une opération économique, sociale, culturelle et politique qui occasionne un changement sur le territoire et dont les enjeux, les conséquences et l'intérêt ne sont pas forcément compris et partagés par tous » (Bouni, 2014).

En effet, les fonds de vallée, supports des cours d'eau, ne se limitent pas à une infrastructure naturelle, ils sont des objets géographiques humanisés, c'est-à-dire construits, représentés et habités (Germaine et Barraud, 2014).

Une mise en oeuvre efficace du projet passe donc, au-delà de la pertinence technique, par la coopération entre acteurs locaux (Bramard, 2010) et l'acceptation des projets, c'est-à-dire, le fait d'accepter, de recevoir, d'agrèer quelque chose (Larousse).

Pour obtenir cette acceptation, tout l'enjeu est de parvenir à soulever les réticences, faire comprendre la démarche et cela dans un souci de pérennisation dans le temps de la nouvelle rivière. L'acceptation passe nécessairement par un processus d'information, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs dans la démarche pour aboutir à un accord.

Le peu de littérature sur la mobilisation nous amène à formuler par nous-mêmes la définition suivante : processus par lequel on parvient à rallier à l'action, des personnes pour réaliser un

objectif commun ou un projet au sein duquel chacun y trouve un intérêt. D'après les techniciens de rivière, ce processus serait d'autant plus efficace qu'il s'effectue en amont des projets. Cette définition, nous amène à nous focaliser sur les intérêts mobilisés par les personnes dans ces projets et sur l'argumentation pour les défendre.

Dans le cas d'une étude menée par Narcy et Mermet (2003) sur les conditions d'émergence d'une gestion spatiale de l'eau, il est mis en évidence que la rencontre entre les acteurs de l'eau et les autres filières de gestion des espaces ne s'instaure pas qu'à partir d'une ingénierie organisationnelle, mais que la question est plus profonde. En utilisant les travaux sur la justification de Boltanski et Thévenot (1991), il démontre que même si les acteurs ne disposent pas du même langage, le jeu d'acteurs doit parvenir à fonder un accord malgré une pluralité des logiques et des actions (Narcy et Mermet, 2003). Par la suite de l'étude, le modèle théorique issu des travaux de Boltanski et Thévenot (1991) sera ainsi mobilisé pour construire une partie du cadre d'analyse. Le recours à ce modèle nous intéresse d'autant plus que nous étudions des acteurs pouvant se considérer comme objectifs et neutres : les élus et les techniciens de rivière. Or cette lecture permet de les placer comme faisant partie du processus et pointe leur vision des choses comme n'étant pas plus neutre ni objective que celles des autres (Beuret, 2006).

- Une phase de négociation pour gérer la question du foncier

La question du foncier dans les opérations de restauration morphologique est très vite posée : de quel espace autour du cours d'eau dispose-t-on ? Et à qui appartient-il ? Qu'il s'agisse de cours d'eau domaniaux (appartenant à une collectivité publique) ou non domaniaux (détenus par un propriétaire privé), la gestion du foncier va amener le technicien de rivière à échanger avec les propriétaires et les exploitants agricoles. L'enjeu est d'autant plus important que 90 % des rives de cours d'eau appartiennent à du privé (Chocat, 2013).

Face à cette situation, 3 solutions s'offrent à la maîtrise d'ouvrage : avoir recours à la maîtrise foncière, ou bien à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), c'est-à-dire une expropriation, ou alors intervenir sous DIG avec l'accord du propriétaire.

Si la maîtrise foncière est une action efficace pour préserver les milieux aquatiques (Bramard, 2010), elle pose cependant certaines limites liées à l'investissement financier et la gestion des surfaces acquises. Les maîtrises d'ouvrage n'ont pas vocation à devenir des gestionnaires de foncier (Bonfond et Fournier, 2013). Les procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique sont bien sûr possibles, mais elles nécessitent une forte volonté politique et peuvent être vues comme une procédure « de force ». Elles ne restent qu'un dernier recours (Chocat, 2013).

Enfin, la DIG semble être l'outil à privilégier. La gestion foncière reste dans les mains du propriétaire, toutefois son accord est obligatoire pour intervenir, il s'agit d'actions volontaristes.

Cependant, parvenir à avoir l'accord d'un propriétaire pour modifier son foncier n'est pas chose facile, dans la mesure où le foncier est étroitement lié à un usage (Jullien et Opérior, 2011), principalement des activités agricoles en Bretagne.

Pour y parvenir, l'accord se construit au cours d'une phase de négociation définie par Dupont (1994) et cité par Beuret (2006) comme « une activité qui met en interaction plusieurs acteurs qui,

confrontés à la fois à des divergences et à des interdépendances, choisissent de rechercher volontairement une solution mutuellement acceptable.». Dans cette phase de négociation entre le technicien de rivière et le riverain, il paraît important que le projet s'adapte aux usages actuels afin de lever les réticences (Jullien et Opériol, 2011), sans pour autant perdre les objectifs de restauration morphologique. En effet, la négociation aboutit à un accord stable à partir du moment où il existe un partage des gains et des pertes (Beuret, 2006). Ce point nous amène à considérer la négociation comme étant un passage contribuant à l'acceptation des travaux qui fera l'objet d'une partie de l'analyse.

Par ailleurs, face à la complexité pour obtenir l'accord du propriétaire, une autre stratégie adoptée par les structures consiste à mener des actions par opportunité, par exemple lors d'un départ à la retraite d'un agriculteur ou un changement de propriétaire sur une parcelle. Cependant, selon Bonnefond et Fournier (2013), cette manière d'agir démontre que, dans l'identification d'un site, la contrainte foncière peut devenir un critère aussi légitime que ceux plus « objectifs » basés sur la qualité intrinsèque du milieu.

Ce développement nous amène aux questionnements suivants :

- Dans quelle mesure la gestion du foncier peut-elle être un frein au projet ?
- De quelle manière la négociation entre technicien de rivière et riverain est-elle menée ? Quels types d'arguments sont apportés aux élus et riverains pour défendre ces projets ?
- Quels sont les arguments soutenus par les riverains et élus en faveur ou défaveur de la restauration morphologique ? Quels éléments amènent ces acteurs à se mobiliser ?
Finalement, sur quoi repose l'acceptation des riverains dans les projets ?

- Vers une prise en compte des perceptions et représentations

Si nous venons de voir que la restauration des cours d'eau peut susciter des réticences liées aux changements opérés sur les usages, celles-ci peuvent aussi être dues aux modifications paysagères occasionnées. En tenant compte de la définition de la Convention Européenne du Paysage qui s'applique tant aux paysages majestueux qu'à ceux les plus ordinaires, le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Il est particulièrement intéressant de relever la notion de perception dans ce qu'est le paysage.

Ces perceptions, de l'ordre du sensoriel, guident au quotidien notre interprétation de ce qui nous entoure et forgent nos attentes, nos argumentations, nos prises de décision. Elles contribuent en additionnant notre vécu, notre histoire, nos connaissances... à la construction de représentation mentale propre à l'individu (Rivière-Honegger et al., 2014).

Restaurer un cours d'eau c'est aussi modifier l'objet donc bouleverser une perception, une représentation que l'on a du cours d'eau. Or, l'eau est un élément fort sur les territoires qui touche au vécu, à l'histoire, au ressenti.

Dans le cadre des projets de restauration de cours d'eau et plus particulièrement si l'on s'intéresse aux acteurs extérieurs de la sphère de l'eau, il semble donc pertinent de se questionner sur la place de ces perceptions et représentations dans le projet.

D'après les travaux de Germaine (2011) menés dans le Calvados, il a été montré par exemple qu'après une restauration, les habitants perçoivent plus facilement les externalités positives liées à l'amélioration du cadre de vie et la réappropriation de la rivière que l'augmentation de la richesse piscicole.

Au cours de la construction du projet, notamment en phase diagnostic, considérer la diversité des perceptions et des représentations semble nécessaire pour construire une vision partagée de la rivière. Car celles-ci contribuent à la construction et aux partages de connaissances, elles permettent de prendre en compte la pluralité des attentes et des enjeux socio-culturels. Les perceptions et représentations sont de véritables clefs de compréhension dans l'élaboration du projet (Rivière-Honegger et al., 2014).

Dans la pratique, il est conseillé par exemple de travailler sur deux registres, le sensible et le technique (Jullien et Opérial, 2011). L'argumentation technique du projet en se référant à une démonstration écologique ou à la réglementation ne fait sens qu'après être parvenu à construire une image partagée du cours d'eau, ce qui passe par une communication « centrale et de long terme ». De plus, mieux connaître les perceptions et représentations permet de mieux cibler la sensibilisation notamment dans le domaine de l'environnement (Patroux, 2014).

Mais concrètement, aujourd'hui, les indicateurs pour l'étude du milieu et l'évaluation des projets sont principalement de l'ordre de l'objectivité avec des relevés type pédologiques, topographiques, faunistiques, floristiques... On tient compte en majeure partie de ces indicateurs pour tendre vers la référence que l'on s'est fixée dans un objectif d'atteinte du « bon état écologique » de la DCE. On comprend alors que les indicateurs subjectifs qui incluent des préférences, une valeur esthétique soient laissés de côté (Jähnig et al., 2011). Mais le fait est que les perceptions contribuent pourtant précieusement au déroulement opérationnel du projet (Rivière-Honegger et al. 2014 ; Cottet et al. 2010 ; Jähnig et al. 2011 ...). En effet, la compréhension des perceptions du public est un levier majeur pour obtenir l'adhésion sociale aux projets et pour tendre vers une gestion durable du cours d'eau partagé par les acteurs. Et pourtant, la production de connaissances dans ce domaine est encore limitée, tout comme l'intégration d'indicateurs subjectifs dans la démarche du projet (Cottet et al., 2010).

C'est pourquoi nous allons nous intéresser dans le 3ème volet de notre étude aux perceptions et représentations que les individus ont du cours d'eau et nous posons les questions suivantes :

- Quelles perceptions et représentations les individus ont-ils du cours d'eau ? Dans quelle mesure contribuent-elles à la vision que l'on se fait du changement opéré sur le cours d'eau suite à sa restauration ?
- En tenant compte de ce recueil de perceptions et représentations, quels outils de sensibilisation peut-on développer dans un objectif de mobilisation ?

1.2. Démarche méthodologique

1.2.1. Présentation des terrains d'études

1.2.1.1. Le bassin Loire-bretagne et le sous bassin Vilaine et Côtiers bretons

Le bassin Loire-Bretagne s'étend sur plus de 156 680 km² et couvre 28 % du territoire métropolitain. Il prend en compte le bassin de la Loire et de ses affluents majoritairement (117 800km²), le bassin de la Vilaine et les bassins côtiers bretons et vendéens.

Ce territoire présente des caractéristiques hydrographiques hétérogènes : un grand fleuve de plus de 1 000 km de long, la Loire, 135 000 km de cours d'eau, des zones humides, des nappes souterraines importantes ainsi qu'une façade maritime représentant 40 % de la façade littorale française. La Bretagne est l'une de 8 régions concernées par ce bassin et son territoire administratif s'inscrit en grande partie dans les limites hydrographiques du sous bassin Vilaine et côtiers bretons.

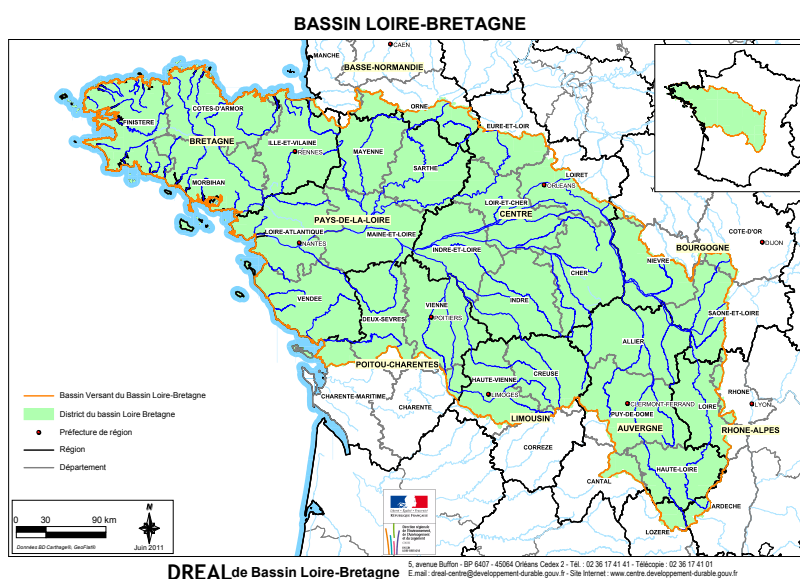


Figure 4 : Présentation du district hydrographique Loire-Bretagne (DREAL, 2011)

1.2.1.2. Les sites d'étude et les critères de choix

Au cours de la démarche, les questions suivantes se sont posées : comment choisir les sites d'étude ? Sur quels critères et comment les identifier ? Il a été question au début du stage de monter une base de données la plus exhaustive possible, répertoriant les projets déjà réalisés de restauration morphologique à l'échelle de la Bretagne en passant par des personnes ressources comme l'Onema, les techniciens de rivière, les cellules Aster... Nous avons finalement écarté cette piste, car elle demandait un travail conséquent et notamment un travail préalable de questionnement sur sa construction pour que les techniciens de rivière puissent par exemple la réemployer par la suite.

Finalement, les lectures bibliographiques et les échanges avec le comité de pilotage ont permis d'identifier des critères pour choisir les sites d'études selon l'unique consigne : avoir 5 ou 6 sites répartis à l'échelle de la Bretagne sur chacun des quatre départements et présentant une diversité de cas de figures.

Les critères sont les suivants :

- des travaux finis afin d'avoir un retour d'expériences, mais pas trop loin dans le temps pour garder la possibilité de rencontrer les acteurs et raviver les mémoires
- la technique employée : reméandrage, remise en talweg, apport granulométrique...
- la nature du parcellaire : privé, public, acquisition foncière par la maîtrise d'ouvrage
- le contexte et les usages autour du cours d'eau : urbain, rural / agricole, récréatif
- le problème à la base du projet et ce qui a initié le projet : opportunité, pas d'opportunité
- le cadre de l'action publique : le contexte réglementaire CTMA, hors CTMA

Il aurait été intéressant d'intégrer aussi la manière de mobiliser et de négocier par le technicien de rivière mais par manque d'objectivité cela aurait porté jugement sur le travail du technicien, ainsi nous avons écarté ce critère.

Un autre critère a été évoqué lors d'un comité de pilotage, il s'agit de la structure paysagère du milieu que l'on explique par l'histoire (l'évolution des usages, des politiques...) et qui permet de comprendre le contexte actuel. En fonction de cette structure paysagère, le projet sera plus ou moins simple à mettre en oeuvre. Il est plus facile d'aménager l'espace sur des territoires où le paysage est déjà structuré que sur des paysages ouverts, comme l'a fait remarquer un technicien de rivière. Pour intégrer ce critère, il aurait fallu aller sur l'ensemble des terrains et effectuer une analyse paysagère du milieu, ce qui aurait sûrement été très intéressant, mais faute de temps cette étape a été laissée de côté.

De plus, il avait été émis pendant un moment la possibilité d'accompagner sur un ou deux sites d'études les techniciens de rivière lors de réunions, de rencontres avec des riverains pour des projets en cours, en parallèle des enquêtes sur les sites finis. Finalement sur les deux sites potentiels identifiés, aucune réunion n'était prévue sur la période de stage.

Les pré enquêtes auprès des techniciens de rivière ont permis de les questionner sur les projets qu'ils avaient réalisés et de repérer des sites selon la grille de critères établis. Parmi une vingtaine de projets identifiés, 5 ont été retenus.

- Présentation des sites d'études

Les 5 sites vont être présentés au cas par cas, tout en restant anonymes. Leurs caractéristiques sont synthétisées dans le tableau en annexe 4.



Figure 5 : Répartition géographique des sites d'étude (CR, 2016)

Cas 1 : Sur la parcelle en amont d'un particulier à vocation récréative, le cours d'eau présentait des problèmes d'incision. A l'aval, il y avait un cours d'eau busé traversant une parcelle agricole. L'idée du projet était de remettre dans son talweg le cours d'eau à l'amont, à condition de remettre à ciel ouvert le cours d'eau à l'aval afin d'avoir un projet global sur ce petit ruisseau en tête de bassin versant. Sur la parcelle agricole en aval, l'agriculteur fait pâturer des ovins, sans enjeux économiques forts.

Ce projet d'un linéaire total de 500m a été restauré hors CTMA car le problème d'incision est survenu suite au débusage mis en œuvre par le propriétaire lui-même en 2012, après l'élaboration du CTMA.



Figure 6 : Site d'étude 1 - Remise à ciel ouvert dans une prairie (Source auteur)

Cas 2 : Des blocs ont été mis en place dans le cours d'eau sur un peu plus de 800 mètres en vue de décolmater et diversifier l'écoulement. Les travaux modifient seulement le lit du cours d'eau. Le propriétaire concerné est un agriculteur qui a été sollicité, car pour la réalisation des travaux, l'accès par sa parcelle, une prairie, était nécessaire. Les travaux s'inscrivent dans le cadre du CTMA.



Figure 7 : Site d'étude 2 - Mise en place de blocs dans le cours d'eau (Source auteur)

Cas 3 : Une restauration sur 1,3 km a été engagée pour déplacer et reméandrer le lit mineur associé à une recharge granulométrique.

Des travaux de retalutage et apport de sédiments concernent sur 100 mètres linéaires un propriétaire agriculteur.

Le reste du projet concerne un propriétaire ne résidant pas sur la commune et un locataire maintenant à la retraite mais qui a exploité les parcelles toute sa carrière.

Sur les 1,2 km restant, le cours d'eau a été reméandré tout du long et remis dans son lit d'origine sur 100m dans une forêt, et sur 400 mètres linéaires dans une prairie.

Ces travaux n'étaient pas programmés dans le CTMA. Ils ont été réalisés par opportunité au moment du départ à la retraite de l'exploitant agricole.



Figure 8 : Site d'étude 3 - Reméandrage dans une prairie (Source auteur)

Cas 4 : Ce projet s'inscrit sur un site, en milieu rural, où historiquement un étang artificiel servait à alimenter une pompe à eau potable. Après acquisition des terrains auprès d'établissements publics, l'opération a consisté à effacer l'étang pour recréer le lit du cours d'eau sur 350 mètres linéaires. Un riverain habitant à proximité du cours d'eau a été intégré au projet car l'aménagement a modifié le débit apporté au bief alimentant son moulin. Un autre riverain a été informé du projet car il habite juste en dessous. Un sentier de randonnée passe à proximité du cours d'eau.

Ce projet n'était pas inscrit dans le CTMA car ce sont de gros travaux sur plusieurs années qui ont bénéficié de fonds européens.



Figure 9 : Site d'étude 4 - Recréation du lit du cours d'eau (Source auteur)

Cas 5 : Ce projet est situé sur une commune en bordure de littoral. Dans ce contexte urbain, un cours d'eau busé depuis de nombreuses années provoquait des inondations. De plus, suite à la révision du PLU et l'inventaire des ZH, un terrain a été classé non constructible et donnait la possibilité de créer un aménagement avec le cours d'eau. Il a été décidé de le débuser et le remettre dans son lit sur un linéaire de 500 mètres. La maîtrise d'ouvrage sur ce site est la commune concernée avec en AMO le syndicat de bassin versant. Les parcelles traversées par le nouveau tracé du cours d'eau appartiennent à la commune. Deux ont été achetées spécifiquement pour ce projet.

Ce projet est hors CTMA, car il n'est pas porté par le bassin versant, il a quand même bénéficié de fonds de l'Agence de l'Eau car au delà de l'aspect hydraulique, le projet comportait une dimension « renaturalisation ».



Figure 10 : Site d'étude 5 - Remise à ciel ouvert en contexte urbain (Source auteur)

- Présentation de l'échantillon

Pour chaque site d'études, le technicien de rivière a été enquêté ainsi que l' élu référent à la commune et les riverains. Les contacts des riverains ont été fournis par le technicien de rivière. Pour certains sites, les élus et usagers ont été contactés préalablement par le technicien afin d'introduire la démarche de l'étude.

Au final, les 5 techniciens de rivière ont été enquêtés.

Du côté des élus, nous avons rencontré 4 élus sur chacune des 4 communes. Le cinquième a été enquêté par téléphone.

Parmi ces 5 élus, 3 sont retraités et 2 ont une activité professionnelle en parallèle de leur mission en mairie.

Du côté des riverains, parmi l'ensemble des 9 contactés, 6 ont accepté d'être enquêtés, 1 n'a pas pu répondre par contrainte professionnelle et manque de temps, 1 a été sollicité par message vocal sur son téléphone mais n'a jamais donné de retour, 1 a refusé catégoriquement d'accorder du temps au sujet de ce projet considérant qu'il en avait suffisamment donné.

Sur les 6 riverains rencontrés, 3 sont agriculteurs dont 1 qui est parti à la retraite au moment du projet, 2 sont retraités et 1 est actif. Pour ces 3 agriculteurs, la restauration touche leur outil de travail, la parcelle agricole, il y a donc un enjeu économique derrière.

1.2.2. Méthodologie d'enquête et de récolte des données

Les enquêtes sont menées sur les 5 sites d'études auprès des techniciens de rivière, des élus et des riverains.

Les objectifs de ces enquêtes sont :

- d'identifier différents comportements vis-à-vis de l'acceptation de ces projets (riverains + élus)
- de comprendre ce qui mène à l'acceptation de ces projets
- d'évaluer l'importance de l'ancrage territorial dans le niveau d'acceptation
- de recueillir, analyser et illustrer la diversité des perceptions et représentations du cours d'eau

Pour cela, nous avons émis 3 grandes hypothèses, issues des recherches bibliographiques et des pré enquêtes, qui ont guidé notre travail :

H1 : Les différents paramètres propres au projet (technique, temporalité, négociation, argumentation) conditionnent le degré de mobilisation et d'acceptation.

H2 : L'ancrage territorial de la structure porteuse et des individus participe à la mobilisation et l'acceptation du projet (Bouni, 2014).

H3 : Connaître et comprendre les représentations et les perceptions que les acteurs ont du terrain aide à trouver un consensus dans les projets (Cottet et al., 2010).

1.2.2.1 L'entretien semi directif

Pour récolter les données, nous avons choisi d'utiliser l'entretien semi directif, une méthode de récolte de données adaptée à l'analyse qualitative. La formulation de questions ouvertes permet aux sondés de répondre ouvertement. Ce type d'entretien laisse de la liberté dans l'enchaînement des questions. Si un guide d'entretien sert de support, la formulation et l'ordre des questions évoluent au rythme de la discussion.

1.2.2.2. Construction des guides d'entretien

Nous disposons de 3 guides d'entretien (présentés en annexe 5, 6, 7) pour chacun des acteurs. Ces 3 guides sont construits sur la même base et mutualisent les mêmes outils.

Ils se déroulent en 3 volets qui reprennent les 3 grandes hypothèses. Nous allons détailler ces 3 volets en posant les sous hypothèses qui en découlent et qui ont servi de support à la formulation des questions dans les guides d'entretien.

Volet 1 - Le déroulement du projet

H1. Les différents paramètres propre au projet conditionnent le degré de mobilisation et d'acceptation.

Dans l'hypothèse H1, nous parlons de paramètres pour évoquer :

La technique : h1. Plus les travaux modifient les usages du parcellaire, plus l'acceptation est compliquée (Jullien et Opériol, 2011).

La temporalité : h2. Il est préférable d'impliquer les acteurs en amont des projets (techniciens de rivière).

La négociation : h3. Plus la négociation est poussée vers un partage des gains et pertes, plus on aboutit à un accord (Beuret, 2006).

L'argumentation : h4. Il est nécessaire de diversifier l'argumentation du projet, en tenant compte des enjeux économique, politique, socio culturels (Bouni, 2014).

Volet 2 - L'ancrage territorial

H2. L'ancrage territorial de la structure porteuse et des individus participe à la mobilisation et l'acceptation du projet (Bouni, 2014)

Dans l'hypothèse H2 nous parlons d'ancrage territorial, il s'agit du rayonnement sur le territoire.

h5. L'implication des acteurs dans plusieurs réseaux locaux facilite le dialogue, par exemple le technicien de rivière à la fois pêcheur ou chasseur, l'élu membre du syndicat, etc.

h6. La visibilité et la reconnaissance du porteur de projet, structure et gestionnaire, est un atout dans le déroulement de l'opération.

A l'issue des questions relatives à ce volet, nous avons demandé aux sondés de représenter sur un schéma l'ensemble des personnes qui ont, selon eux, participé à la démarche et de préciser dans la mesure du possible les « intérêts » défendus dans le projet. L'emploi de cet outil, le sociogramme, nous a permis de résumer la démarche dans sa globalité et de relancer la discussion sur certains points quand on considérait que cela était nécessaire.

Si le sociogramme a contribué à enrichir le contenu des entretiens, nous ne l'intégrerons pas dans l'analyse.

Volet 3 - Les perceptions et représentations

H3. Connaître et comprendre les représentations et les perceptions que les acteurs ont du terrain aide à trouver un consensus dans les projets. (Cottet et al., 2010)

Enfin, pour l'hypothèse H3 nous n'avons pas posé de sous hypothèses.

Pour cette partie, les questions sont extraites d'une méthodologie déjà établie dans le cadre d'un projet partenarial « Sensibiliser pour engager », entre le réseau des CPIE et le laboratoire de psychologie sociale de l'Université d'Aix-Marseille.

En complément, nous avons eu recours à la carte mentale, un outil permettant de comprendre comment les individus se repèrent dans l'espace et d'identifier certaines préférences spatiales.

Les questions propres aux perceptions et représentations ont volontairement été abordées en fin d'entretien, afin de mettre plus à l'aise les personnes sondées.

1.2.2.3. Déroulement des entretiens

Une première prise de contact par téléphone a permis de présenter la démarche et de fixer un rendez-vous. Les entretiens ont été effectués sur place, au syndicat, en mairie ou chez les riverains, ils ont duré en moyenne 1h30.

Les entretiens se sont déroulés selon les étapes suivantes :

- Rappel du contexte du stage et de la démarche
- Phase semi directive sur : le déroulement du projet, l'ancrage territorial et les perceptions, représentations du cours d'eau
- Visite de terrain dans la mesure du possible

1.2.3. Méthode et construction de l'analyse

Le traitement des enquêtes a consisté dans un premier temps à les retranscrire intégralement. A partir de cette retranscription, les grilles de lecture préalablement construites et ajustées au fur et à mesure ont été remplies. Nous disposons de trois grilles pour chacun des acteurs, construites tout comme les guides d'entretien sur le même modèle.

Elles ont été construites à partir des variables identifiées selon les hypothèses. Le tableau ci-dessous récapitule pour chaque volet le type de variables et les acteurs concernés par le traitement des données.

Tableau 1 : Récapitulatif du cadre d'analyse

	Variables	Types de variable		Acteurs concernés		
		Variable à expliquer	Variable explicative	Technicien de rivière	Elu	Riverain
	Acceptation	x			x	x
Volet 1	Technique mise en oeuvre		x			x
	Temporalité		x			x
	Négociation		x	x		x
	Argumentation		x	x	x	x
Volet 2	Réseaux		x	x	x	x
	Visibilité et reconnaissance		x	x	x	x
Volet 3	Perceptions et représentations		x	x	x	x

Nous allons maintenant présenter les résultats volet par volet en suivant le même schéma.

Pour chaque volet, nous rappellerons la grande hypothèse et les sous hypothèses.

Nous poserons le cadre d'analyse pour présenter les dimensions issues des sous hypothèses et les indicateurs qui nous ont permis de mesurer. Lorsque le cadre d'analyse est construit à partir de travaux pré existants, nous présenterons préalablement les modèles théoriques.

Les résultats seront présentés sous forme de figure. A partir de ces figures, nous décrirons les données obtenues et analyserons les variables en recoupant avec l'acceptation des projets.

A la fin de chaque volet, nous formulerons une conclusion partielle et discuterons nos résultats par rapport à la grande hypothèse de départ.

2. Résultats

L'objectif de nos enquêtes est de comprendre les différences d'acceptation et de mobilisation des acteurs dans les projets en fonction de variables retenues pouvant justifier, en partie, ces divergences d'acceptation.

Pour traiter nos différents cas, nous décrivons dans un premier temps les différents comportements des acteurs selon un degré d'acceptation. Puis nous chercherons à croiser ces différents comportements avec des variables explicatives liées à nos hypothèses.

Les réponses du cas 5 ne sont pas incluses dans l'analyse pour la partie acceptation, le volet 1, volet 2. Nous mobilisons les résultats uniquement dans le volet 3. En effet, ce cas présente deux particularités complexifiant l'analyse. D'une part, la mairie a porté les travaux en tant que maîtrise d'ouvrage et pour des raisons politiques une partie du déroulement du projet n'a pas été évoqué lors de l'entretien. D'autre part, le contexte urbain complexifie l'identification des riverains concernés, car le linéaire de remise à ciel ouvert concerne tout un quartier. Seul un riverain a été enquêté au titre de l'ensemble du quartier.

L'acceptation vis-à-vis des projets

Sur les 4 sites d'étude (hors cas 5), les différents acteurs rencontrés, élus et riverains, ne portaient pas le même regard sur les projets les concernant. Nous avons rencontré des acteurs favorables, tout comme nous avons rencontré des réfractaires.

L'acceptation se traduit dans les faits par l'accord de l'individu donné au technicien de rivière pour réaliser les travaux. Nous cherchons à voir au-delà de cet accord formel le comportement adopté par chaque acteur. Pour le mesurer, nous nous appuyons sur des éléments de discours se référant à la satisfaction et au consentement pour les favorables, au refus, au mécontentement, à la nostalgie pour les défavorables.

Nous obtenons les 3 comportements suivants :

- des riverains favorables au moment du projet et dans le temps : cas 1 / 2 / 4

Il s'agit de riverains, dont deux agriculteurs, qui au moment du projet ont donné leur accord pour que les travaux se réalisent et qui après coup sont satisfaits de la réalisation. Nous justifions cette affirmation par les éléments de discours tels que « je suis satisfait ! » (cas 1), « en tout cas, moi, si on me demande mon avis maintenant, je ne regrette rien » (cas 2), « moi j'étais plutôt pour », « un projet pour renaturaliser le site, je trouve que c'est plutôt une bonne chose » (cas 3).

- des élus favorables qui soutiennent la démarche : cas 1 / 2 / 3

Il s'agit de 3 élus qui n'ont pas eu à donner leur accord pour la réalisation des travaux : « On a eu connaissance, mais on a pas eu de décision à prendre là dessus, car c'était porté sur du privé » (cas 1) mais qui sont satisfaits des travaux « alors maintenant c'est autre chose, on a la satisfaction de voir qu'il y avait de quoi faire et que ça a été bien fait » (cas 1) voire qui ont été sensibilisés et convaincus par la démarche « Faudra revenir dans 4 ans, il y aura plus de choses à raconter sur la restauration, j'espère ! » (cas 2) , « Maintenant ça nous a amené nous, en Commission environnement, à re réfléchir à l'eau dans notre territoire. » (cas 3).

- des acteurs sceptiques et défavorables : cas 3 / 4

Il s'agit d'un élu et de deux riverains, dont un agriculteur. Ces acteurs n'ont pas eu à donner d'accord formel lors du projet, mais ont toutefois été sollicités voire concernés par les travaux. S'ils n'étaient pas favorables au moment du projet, ils ne le sont toujours pas aujourd'hui « mais si ça avait été quand j'étais en activité, je ne l'aurais pas accepté. Je ne l'aurais vraiment pas accepté » (cas 3), « c'est bien pire qu'avant » (cas 4), « On était plutôt sceptique, il y a eu beaucoup de choses faites pour un résultat favorable ou pas » (cas 3).

A partir de ces profils, nous allons tenter de mettre en lumière ce qui peut expliquer ces différences d'acceptation.

Volet 1 - Le déroulement du projet

H1. Les différents paramètres propres au projet conditionnent le degré de mobilisation et d'acceptation.

Pour tenter de comprendre le comportement qu'adopte chaque individu face à ces projets, nous avons retenu 4 paramètres pouvant jouer dans la mobilisation et l'acceptation.

La technique mise en œuvre et l'impact sur le parcellaire (ne concerne que les riverains)

h1. Plus les travaux modifient les usages de la parcelle, plus l'acceptation est compliquée (Jullien et Opériol, 2011).

Pour traiter l'hypothèse suivante, nous allons nous intéresser à la technique mise en œuvre et son impact sur le parcellaire du riverain.

Rappelons tout d'abord qu'il existe différentes techniques pour restaurer la morphologie des cours d'eau : remise à ciel ouvert, remise en talweg, reméandrage, mise en place de blocs... (cf contexte). En fonction de la technique employée, des modifications peuvent toucher le lit du cours d'eau mais aussi les terrains, les parcelles avoisinant le cours d'eau.

Pour estimer ces modifications et donc l'impact des travaux sur la parcelle, nous avons identifié deux dimensions et leurs indicateurs de mesure :

- l'impact dans le temps : à savoir, une modification ponctuelle de la parcelle au moment des travaux ou une modification définitive,

- l'impact dans l'espace : c'est-à-dire s'il s'agit d'une modification juste dans le lit du cours d'eau ou si elle touche l'espace au-delà du cours d'eau (berges, parcelle à proximité).

Les indicateurs reposent sur de l'observation terrain et sur les réponses des techniciens de rivière et des riverains.

Ces éléments ont permis de construire le tableau suivant où pour chaque site le type de modification est identifié et en précisant s'il s'agit de sites où les riverains étaient favorables ou défavorables.

Tableau 2 : Impact des travaux sur l'espace et l'usage des parcelles

Impact	Site 1	Site 2	Site 3	Site 4
dans le temps	définitif	ponctuel	définitif	définif
dans l'espace	prairie désormais coupée en deux par le cours d'eau	dans le lit du cours d'eau	modification de la parcelle	modification dans le lit du bief

Suite à ce traitement d'informations, on obtient 4 cas de figure différents que l'on va décrire.

- Acceptation et modification (site 1)

Sur le site 1, le cours d'eau initialement busé a été remis à ciel ouvert. Il y a donc à présent un cours d'eau qui traverse la parcelle ce qui modifie l'espace de la prairie définitivement et qui réorganise l'activité de pâturage sur la parcelle.

Dans ce cas, le riverain est concerné par des modifications spatiales et dans le temps et il a pourtant accepté les travaux.

- Acceptation sans modification (site 2 et site 4)

Sur le site 2, la technique est celle de la mise en place de blocs. Cette technique modifie seulement le cours d'eau dans son lit. La parcelle est impactée qu'au moment des travaux, car pour travailler dans le lit du cours d'eau, l'accès par la prairie était nécessaire.

Dans ce cas de figure, l'agriculteur a accepté car les travaux impactaient seulement le cours d'eau, il a lui même commenté : « Si le projet touchait au parcellaire, ça aurait été peut être plus difficile pour moi d'accepter mais si les arguments étaient bons pourquoi pas. »

Sur le site 4, un des riverains est concerné par une modification au niveau du débit dans le bief qui concerne donc juste le lit du cours d'eau. Le moulin étant seulement récréatif, cette modification du débit est accepté par le riverain.

- Non acceptation et modification (site 3)

Sur le site 3, le cours d'eau a été remis dans son talweg. Si à l'origine le cours d'eau coupait la parcelle en deux en respectant des proportions, le nouveau tracé modifie à présent la taille des parcelles, ainsi que leur forme. Ces modifications semblent jouer dans le refus de voir ces travaux, l'agriculteur ayant répété à plusieurs reprises « on a perdu toute une belle parcelle ».

- Non acceptation sans modification (site 4)

Sur le cas 4, le cours d'eau a été modifié sur des parcelles qui n'appartiennent pas au riverain. Toutefois, le riverain n'accepte quand même pas les travaux.

La temporalité (ne concerne que les riverains)

h2. Il est préférable d'impliquer les riverains en amont des projets (techniciens de rivière)

Un projet de restauration s'élabore en plusieurs phases, comme nous avons pu le voir dans la partie Contexte - La restauration morphologique appliquée sur les territoires - 1.2.3.4. Les enjeux. Selon l'hypothèse formulée à partir des retours de techniciens de rivière, l'implication des acteurs doit être effectuée en amont des projets. L'« amont des projets » correspond aux étapes où le projet se crée, se réfléchit, se discute en terme d'objectifs, de techniques, de tracé du cours d'eau... soit toutes les étapes avant la finalisation du projet.

Nous avons donc cherché à savoir au travers du récit des techniciens de rivière et des riverains quels éléments étaient présentés et discutés lors du premier échange et à quelle étape du projet on se situait.

A partir de ces réponses et en tenant compte des riverains favorables et défavorables, on a pu représenter les résultats sur la figure suivante :

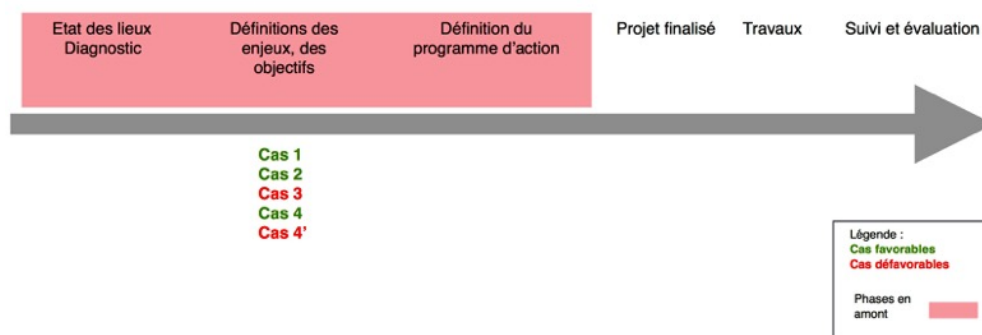


Figure 11 : Implication des riverains par le technicien de rivière dans les étapes du projet (Source auteur)

On constate que l'ensemble des riverains, même les plus réticents ont été impliqués dans une étape préalable à la conception du projet. On peut alors se demander de quelle manière ils ont été impliqués, ce qui fait l'objet de la suite de l'analyse portant sur la négociation.

On peut émettre sur ce point une limite : il n'a pas été évident d'identifier ces phases d'implications. En effet, même si le technicien de rivière rencontre le riverain sans avoir de projets ou d'objectifs précis, il dispose quand même d'une idée plus ou moins définie de ce qui peut être fait pour répondre aux enjeux liés à la qualité de l'eau et l'atteinte du bon état.

La négociation (concerne les riverains et les techniciens de rivière)

h3. Plus la négociation est poussée vers un partage des gains et pertes, plus on aboutit à un accord. (Beuret, 2006)

Pour la négociation, nous nous sommes inspirés de la grille de lecture de Beuret (2006) permettant de comprendre la dynamique de construction d'un accord. Un accord devient stable lorsque le résultat repose sur un partage des gains et pertes et sur une coopération entre acteurs qui ont su inventer des solutions nouvelles.

A partir de la grille de lecture, nous avons pu identifier deux dimensions :

- la construction par intégration, où il y a un partage des gains et pertes
- la construction par opposition, où il y a un gagnant et un perdant

Nous avons mesuré ces dimensions à partir des indicateurs suivants issus des propos des techniciens de rivière et riverains :

- propositions de compensations par le technicien de rivière
- prise en compte des conditions émises par le riverain
- marge de manoeuvre et souplesse octroyées au projet.

De façon générale, le discours du technicien concorde avec celui du riverain. Trois cas de figure se présentent à nous, avec des degrés de négociations différents n'expliquant pas toujours les divergences d'acceptation du projet.

► Une construction par intégration

Dans les cas 1, 2 et 4 où les riverains étaient favorables, nous constatons que la négociation rentre dans une dynamique gagnant-gagnant avec un partage des pertes et gains.

Nous sommes dans des accords stables où une coopération entre les acteurs a permis d'aboutir à un projet tenant compte des suggestions de chacun. Les riverains concernés émettaient des conditions « donc là j'ai mis les conditions, vous le faites, mais moi il faut que je puisse accéder à mon étang » (cas 1), « j'ai juste mis une réserve » (cas 2) et les techniciens de rivière étaient prêts à faire des compensations « tout en précisant aussi on est prêt à faire des compensations, effectivement, car il y a des aspects accès » (cas 1).

► Une construction par opposition

Dans le cas 3 où le riverain est défavorable au projet, nous sommes dans un cas de figure où la négociation s'est effectuée selon une dynamique gagnant-perdant. L'agriculteur étant locataire, il n'a pas été impliqué dans la négociation.

Celle-ci a eu lieu entre le propriétaire et le technicien de rivière. N'ayant pas rencontré le propriétaire, nous pouvons analyser cette négociation sous le seul angle du technicien de rivière.

Selon une stratégie de compensation et de proposition en faveur du propriétaire « je laissais une souplesse dans le projet aussi », l'accord a abouti positivement et le riverain est selon le technicien de rivière satisfait des travaux.

Par contre, concernant le locataire, l'approche a été différente. Les faits ont été minimisés selon le riverain « au départ ils nous ont dit on fait un petit truc, ça a été très minimisé. Il était question de refaire qu'un petit peu un ruisseau, le modifier un peu, c'était vague y avait pas de plans... et puis après ils sont revenus avec les tractopelles. Et puis c'est le propriétaire qui a été informé, et comme nous on avait cessé notre activité, c'est le propriétaire qui est informé de l'évolution. »

Le peu d'échange semble avoir été un frein à l'acceptation du projet.

► Une tentative de construction par intégration

Enfin, dans le cas 4, nous nous trouvons aussi dans une logique de compromis et pourtant nous sommes face à un riverain défavorable au projet. Si le projet a été expliqué et si des compromis ont été envisagés, le riverain n'a pourtant pas été convaincu « Il y a eu quelques compromis, on a fait une sorte de noue, un bras de décharge pour éviter que l'eau arrive trop vers sa propriété. Mais bon ça ne change rien. Et il est toujours réticent » (technicien de rivière).

Tenir compte de la diversification des arguments

h4. il est nécessaire de diversifier l'argumentation du projet, en tenant compte des enjeux économique, politique, socio-culturels
(Bouni, 2014)

Nous allons maintenant nous intéresser plus particulièrement au registre d'argumentation que chaque acteur, riverain et technicien puis élus, peut apporter pour justifier son point de vue face au projet.

Pour cela, nous avons empreinté les travaux de Boltanski et Thévenot sur la justification en se basant sur les écrits simplifiés de l'ouvrage « Les nouvelles approches sociologiques des organisations » (Amblard et al., 1996).

Le modèle théorique proposé dans ces travaux permet d'observer et mieux saisir les formes de coordination entre les personnes et le fondement d'un accord. Selon les auteurs, l'harmonie au sein d'une organisation repose sur des « systèmes d'équivalences partagés », des « grandeurs communes », déployés au sein de 6 mondes. Ces mondes peuvent être vus comme des référentiels de valeurs, de principes, non hiérarchisés. Les personnes font appel à ces divers mondes pour justifier une situation. En fonction de l'entente ou de l'opposition survenant au sein

d'un même monde ou dans des mondes différents, c'est la stabilité de l'accord qui est en jeu.

Nous allons lister et détailler ces 6 mondes :

- marchand : la loi du marché
- industriel : la performance technique, la science
- civique : l'intérêt collectif
- domestique : la tradition, les anciens
- opinion : la reconnaissance, la renommée
- inspiration : la création

Concrètement, l'utilisation de ce modèle nous a permis de construire une grille de lecture afin de mettre en évidence la diversité de registres d'argumentation apportés par les personnes et d'analyser le fondement de l'accord selon les mondes auxquels elles se réfèrent.

A partir de la grille de lecture, nous avons entré les arguments, puis nous avons fait une correspondance vers les mondes auxquels ils se rapportent.

Nous obtenons 5 mondes mobilisés par les techniciens de rivière que nous présentons de façon hiérarchisée, du monde le plus au moins employé.

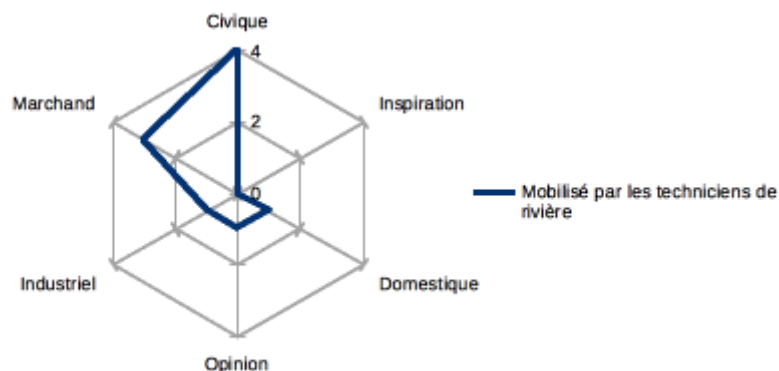


Figure 12 : Type d'arguments mobilisés par les techniciens de rivière dans les projets de restauration morphologique de cours d'eau (Source auteur)

- le monde civique : reflétant majoritairement l'argumentation apportée par les techniciens. Pour argumenter les bienfaits du projet, la qualité de l'eau est un élément majoritairement apporté. Un autre argument apporté par les techniciens de rivière ayant recours à un enjeu sanitaire est que « nous buvons de l'eau de surface en Bretagne, donc si l'on veut continuer de boire de l'eau de bonne qualité, il est nécessaire d'entretenir les cours d'eau. ». Une autre démonstration de l'ordre du civique consiste à justifier le projet selon la solidarité hydrographique et replacer le cours d'eau au-delà de l'échelle de la commune ou d'une parcelle vers la notion de bassin versant. Enfin, pour appuyer la démarche, ils se réfèrent aussi à la réglementation.

- le monde marchand : passe principalement par la notion des compensations comme nous venons de le voir avec la négociation. De plus, les techniciens confortent les riverains en précisant que les travaux sont pris en charge à 100 %. Les techniciens tentent parfois de mettre en avant la valorisation de l'amélioration de la qualité de l'eau pour l'exploitation « j'explique qu'ils peuvent mettre moins d'intrant, faire tous les efforts, mais si on n'a pas un cours d'eau qui a la capacité de s'auto épurer donc de par ses méandres, sa sinuosité, les atterrissement où la végétation va venir dessus et va pouvoir capter toutes ces substances là » (cas 2). Ils peuvent aussi démontrer, quand le cas se présente, qu'une remise en talweg peut permettre d'agrandir une surface agricole.
- le monde industriel : en ayant recours à ce monde, c'est l'efficacité du projet qui est mise en avant. Par exemple, dans le cas d'inondation la restauration du cours d'eau peut être amenée comme une solution pour freiner les inondations.
- le monde de l'opinion : il concerne principalement, les exploitations agricoles. Il s'agit de valoriser les efforts entrepris par les agriculteurs sur leurs exploitations.
- le monde du domestique : le passage par ce monde consiste à apporter des arguments qui touchent au vécu des personnes, à faire appel à des souvenirs de la rivière comme elle était avant ou encore questionner sur la présence de poissons auparavant.

Nous allons maintenant nous intéresser aux arguments mobilisés par les riverains pour justifier leur position face au projet.

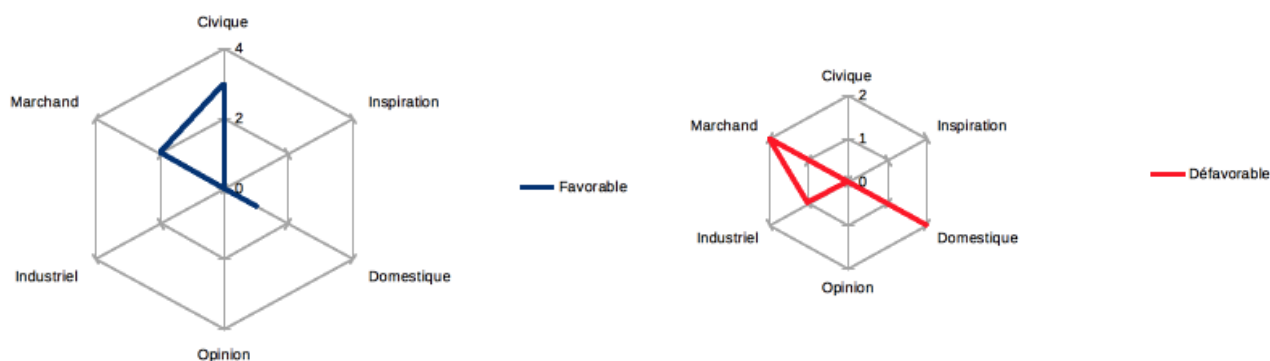


Figure 13 : Type d'arguments mobilisés par les riverains favorables et défavorables dans les projets de restauration morphologique de cours d'eau (Source auteur)

Les riverains favorables font principalement appel au :

- monde civique : en évoquant la solidarité hydrographique « c'était dans les conditions car il y avait l'autre côté à faire (...) il ne faisait pas l'un sans l'autre. Si c'était pour faire une partie et

laisser l'autre, tant qu'à faire autant tout faire », et parfois la qualité de l'eau « je me suis senti assez rapidement concerné pas forcément directement professionnellement, enfin si, puisqu'il y a la qualité de l'eau derrière (...) » (cas 2).

- monde marchand : pour parler des compensations comme nous avons pu le voir précédemment avec l'analyse de la négociation.
- monde domestique : faire appel à ses souvenirs d'enfance et revoir les poissons dans la rivière pour pêcher a fortement convaincu un riverain d'accepter les travaux « quand j'étais gamin, j'ai beaucoup pêché dans ce cours d'eau, (...) et donc j'ai trouvé l'idée intéressante, j'ai accepté tout de suite ».

Quant aux riverains défavorables, ils se réfèrent au :

- monde marchand : il existe une critique vis-à-vis du coût de ces projets « pourquoi investir autant pour les poissons ». Du côté de l'agriculteur, ce dernier évoque une perte de surface exploitable, un impact négatif pour l'activité économique agricole.
- monde industriel : il y a parfois une incompréhension sur les travaux et de leur utilité « on se disait à quoi ça peut servir ? On n'y croyait même pas. ». Ces incompréhensions sont corrélées à la critique vis-à-vis de l'investissement « tant de frais pour si peu de chose. ».
- monde domestique : il fait référence à l'absence d'acceptation du changement chez la personne concernée « ce qui a été fait aurait été très bénéfique dans certains secteurs. Alors qu'ici on est très protégé écologiquement, si bien qu'il aurait fallu faire ça ailleurs, il ne fallait pas le faire ici. » et une réticence liée à la peur de voir des répercussions chez soi « qui contrôle où va l'eau ? Personne ne s'en occupe et on est victime de cela. ».

A l'issue de la description de ces résultats, on peut comparer les mondes utilisés par les techniciens de rivière et les riverains. Si les mondes civique et marchand sont les plus mobilisés, on peut faire ressortir un cas de figure isolé mobilisant le monde domestique sur lequel nous allons revenir.

Sur le site en question, le technicien de rivière mène sa stratégie d'argumentation de la façon suivante : d'abord il débute par des arguments propres au monde civique et marchand en parlant de la qualité de l'eau, puis en tentant de voir les bénéfices que peut tirer le riverain. Puis, il arrive à parler, par l'emploi du monde domestique, des souvenirs, des habitudes construits sur la base du cours d'eau et sa qualité mais qui avec le temps ont évolué et se sont perdus avec la dégradation du cours d'eau. Enfin, il évoque la réglementation.

Du côté du riverain, l'argument se référant au monde domestique est celui qui l'a principalement convaincu.

Ce cas démontre que parmi une diversité d'arguments que l'on peut employer pour justifier une situation, il y aura des arguments plus parlants que d'autres.

Nous allons maintenant élargir l'analyse en incluant les réponses des élus, qu'ils soient favorables ou défavorable.

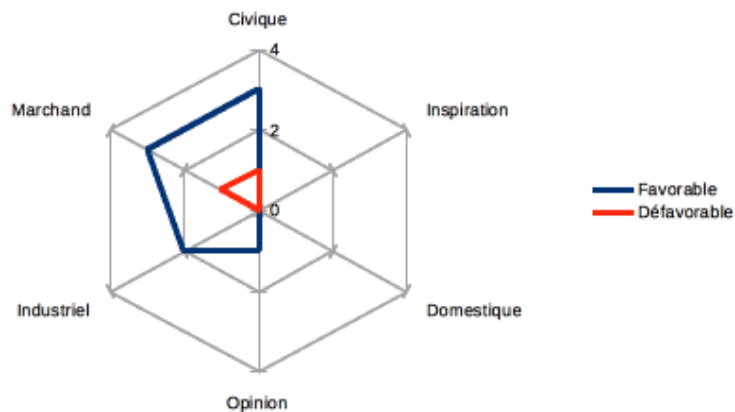


Figure 14 : Type d'arguments mobilisés par les élus favorables et défavorables dans les projets de restauration morphologique de cours d'eau (Source auteur)

Les élus se réfèrent au :

- monde civique : pour parler de la solidarité hydrographique sur le bassin versant et parfois de la qualité de l'eau. A plusieurs reprises, il a été évoqué qu'une conscience environnementale était grandissante « maintenant les communes sont beaucoup plus sensibles à tout ce qui est lié à l'environnement. Auparavant il y avait un laisser-aller. ». Tandis que l'élu défavorable considère que c'est un projet qui profite à peu de monde. Or selon lui, le rôle d'un élu est d'appuyer des projets profitant au plus grand nombre sur la commune.
- monde marchand : le fait que les projets soient subventionnés et que les communes n'aient pas à participer financièrement est bien perçu « c'est le type de travaux, qu'on n'aurait jamais fait en tant que commune, s'il n'y avait pas eu de subventions ». Pour d'autre, cela peut être vu comme un investissement trop important et le coût du projet est critiqué.
- monde industriel : pour faire référence à la planification par une structure extérieure. Il ressort que la prise en charge de ces opérations par les syndicats de bassin versant est appréciée. « là maintenant ça plait, car il y a une entité qui commande, qui programme.. qui fait les demandes de subventions, car on ne fait rien sinon, et là on est bien situé ».
- monde de l'opinion : certains élus sont convaincus de la plus-value apportée par les projets pour la valorisation du territoire, dans un cas, l'élu parle même de tourisme vert.

Des critiques générales selon les techniciens de rivière, élus et riverains

De façon plus générale, les individus enquêtés évoquent souvent les arguments en défaveur des projets qu'ils ont pu entendre par d'autres personnes. Selon eux, les réticences sont liées à l'investissement dans ces projets (monde marchand), « la question porte sur qui a payé les travaux ? ». Concernant le monde agricole, les critiques des agriculteurs selon les individus seraient plutôt liées à un manque d'acceptation du changement des pratiques et à des opérations perçues comme un retour en arrière (monde domestique). Le propos suivant d'un élu résume bien la situation « si on fait des simplifications, généralement c'est leurs pères qui ont fait les travaux pour défaire les méandres, donc les fils ne sont pas forcément d'accord pour remettre ce que leurs prédécesseurs ont défait, c'est récent. Il y a eu des travaux de reprofilage, ce n'est pas si vieux. Quelques dizaines d'années après, on souhaite reméandrer des cours d'eau, remonter des lignes d'eau, remettre dans le talweg des écoulements qui ont été volontairement mis sur des bords de parcelles... Les gens ne vont pas nous accueillir à bras ouverts, il faut être réaliste. »

Volet 1 - Conclusion partielle : Au travers de ce volet 1 sur le déroulement du projet, nous pouvons constater que la technique mise en oeuvre et l'implication des acteurs en amont ne sont pas des conditions sine qua non de la mobilisation des acteurs et de leur acceptation.

Ces deux enjeux, mobilisation et acceptation, relèvent davantage de la négociation et de l'argumentation, ou du fond du dialogue. On a pu constater que lorsque le technicien de rivière tient compte des activités du riverain dans la négociation, ce dernier accepte plus facilement le projet. Encore faut-il parvenir à entrer en dialogue avec les riverains. Pour cela, nous avons vu que la présentation du projet et une argumentation diversifiée sont de réels leviers pour amener les acteurs à se mobiliser. En effet, démontrer l'intérêt du projet en s'éloignant de l'aspect piscicole, réglementaire et qualité de l'eau (monde civique, industriel) pour toucher plutôt les personnes sur des questions qui les concernent (monde domestique) est une stratégie qui s'est révélée efficace dans notre échantillon.

Nous allons maintenant poursuivre l'analyse en explorant une autre piste pouvant contribuer à la mobilisation et à l'acceptation : l'ancrage territorial.

Volet 2 : L'ancrage territorial

H2 : L'ancrage territorial de la structure porteuse et des individus participe à la mobilisation et l'acceptation du projet (Bouni, 2014)

Pour développer la notion d'ancrage territorial, nous nous sommes concentrés sur deux axes : l'étude des réseaux et la visibilité, la reconnaissance du porteur de projet.

Etude de réseaux

h14 - L'implication des acteurs dans plusieurs réseaux locaux facilitent le dialogue

Pour cette étude de réseaux, soit les liens entre les personnes, nous avons construit deux dimensions relevant de l'implication dans plusieurs réseaux et leurs indicateurs correspondant aux réponses possibles :

- les acteurs double casquette : par exemple un technicien de rivière également pêcheur, un élu d'un commune qui est aussi membre du syndicat...
- les acteurs ayant déjà travaillé ensemble : que ce soit dans le cadre d'autres projets de restauration ou dans un contexte autre que la restauration des cours d'eau (activité agricole, accompagnement aux communes pour les mesures de désherbage...).

A partir de ces réponses, nous avons pu construire la figure 15 qui va nous permettre d'analyser le lien entre réseau et acceptation.

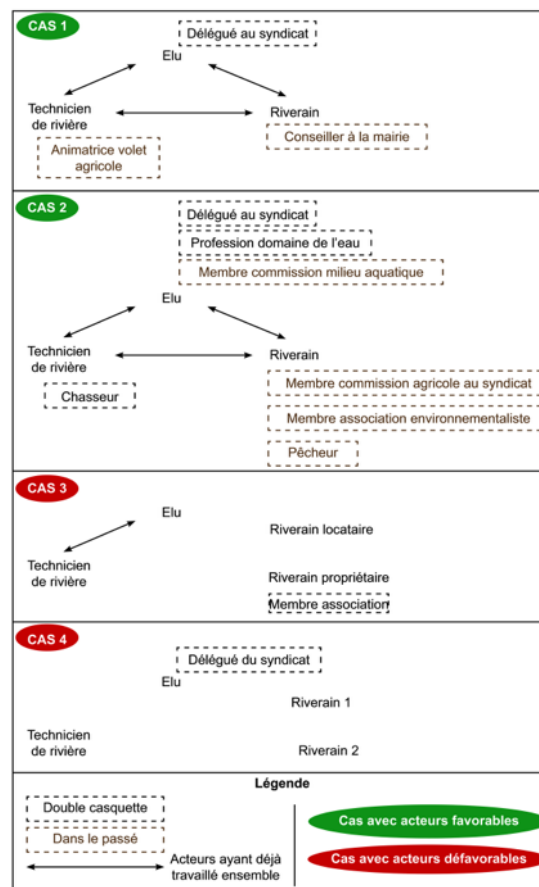


Figure 15: Etude de réseaux entre techniciens de rivière, élus et riverains et lien à l'acceptation du projet sur les 4 sites d'étude (Source auteur)

Un dialogue facilité par l'implication des acteurs dans plusieurs réseaux

Pour le cas 1 et 2, qu'ils s'agissent des élus, techniciens de rivière ou riverains, ils sont impliqués dans plusieurs réseaux et ont déjà travaillé ensemble.

Il existe une sensibilisation, notamment pour les élus, membres du syndicat qui sont déjà sensibilisés aux enjeux de la qualité de l'eau.

Un rapport de confiance est dès lors instauré, ce qui est loin d'être négligeable car par exemple dans le cas 1, l'acceptation des travaux par le riverain repose sur « les bonnes relations et la confiance avec la technicienne de rivière ».

Enfin, l'implication personnelle des acteurs dans des domaines environnementaux explique aussi qu'ils soient déjà sensibilisés et cela peut être un plus pour les projets.

Pas de lien, pas d'accord

Dans les cas 3 et 4, il existe peu de lien entre les acteurs.

Seul le technicien de rivière et l' élu du cas 3 ont déjà travaillé ensemble sur un autre projet de restauration sur la commune ce qui a contribué à la sensibilisation de l' élu. Cependant, l' élu ne connaît pas les riverains, il mentionne lui même « je ne connais même pas le nom des propriétaires » et le technicien de rivière, de son côté, commente « je n'ai pas pu m'appuyer sur les élus car ils ne connaissaient pas les riverains. ». Visiblement, dans ce cas de figure, un élu référant aurait pu être opportun. En effet, un élu a lui même précisé ce rôle qui convient « d'arrondir les angles, si il y en a ! » et d' « accompagner le technicien si il y a des points de blocage ».

Dans le cas 4, l' élu est délégué au syndicat sans pour autant être intéressé par l'objet. Quand on lui pose la question : qui est délégué au syndicat ? il répond « Je crois que c'est moi. Je ne me sens pas concerné, car hélas il y a des priorités. »

Visibilité et reconnaissance

h15 - la visibilité et la reconnaissance du porteur de projet, structure et gestionnaire, est un atout dans le déroulement de l'opération

Pour cette hypothèse sur la visibilité et la reconnaissance du porteur de projet, nous avons construit deux dimensions et leur indicateurs :

- l'ancienneté que l'on peut mesurer par la date de création de la structure ou de prise en charge du poste par le technicien de rivière
- la diversification des activités et la communication : il s'agit de missions comme le travail avec les agriculteurs, l'accompagnement pour les collectivités ainsi que le niveau de communication.

L'ancienneté

L'ancienneté sur le territoire de la structure et du technicien semble contribuer à la visibilité et à la reconnaissance.

Dans deux cas, la structure de bassin versant existe depuis une trentaine d'année et le technicien exerce depuis plus de dix ans. Dans un de ces deux cas, le technicien mentionne qu'il est important « d'avoir la connaissance du local » et précise « ça fait 14 ans que je travaille sur la rivière (...) donc c'est beaucoup plus facile d'arriver à mettre en oeuvre des travaux ». C'est sur ce même site que le riverain a accepté les travaux car il connaissait de longue date le technicien de rivière et avait déjà été amené à travailler avec lui.

Par contre, dans l'autre cas, le technicien de rivière est présent depuis plusieurs années sur le territoire et pourtant les riverains et élus n'ont pas connaissance de la structure ou très peu. Cependant, un des riverains n'ayant aucun lien avec le syndicat, est pourtant favorable et parle même de confiance accordée au technicien de rivière. Suite à une réunion en mairie où des opposants ont exprimé leur voix, le riverain a trouvé « l'attitude des gens du syndicat très zen » et a complété « je sais pas si j'aurais pu garder mon calme comme eux, j'ai eu l'impression d'avoir à faire à des gens qui savent écouter, et qui savaient ce qu'ils faisaient. ». Ce bon rapport entretenu entre riverain et technicien de rivière a contribué de façon positive au déroulement du projet et il démontre qu'il est possible d'acquiescer une confiance en cours de route.

Dans les deux autres cas, les syndicats existent depuis seulement quelques années, en moyenne depuis l'année 2006 et les techniciens de rivière sont arrivés après leur création. Ils ont fait remarquer qu'ils n'étaient pas encore très bien reconnus mais ils peuvent constater que leur syndicat prend de l'ampleur « on n'est pas trop identifié sur le territoire, ça commence quand même » et « on est de plus en plus identifié sur le territoire ».

Diversification des activités et communication

Si les techniciens de rivière et le syndicat ne sont pas directement connus pour la restauration morphologique, la diversité des activités proposées par le syndicat peut aider à être visible sur les territoires. Par exemple, les élus connaissent la structure notamment pour l'accompagnement proposé aux communes avec des formations sur le désherbage en ville et les mesures zéro phyto. Les agriculteurs ont déjà été en lien avec les syndicats pour des actions concernant l'agricole (bande enherbée, bocage...). De même pour la communication, elle passe principalement par les autres domaines, notamment avec une revue agricole le « flash agricole » qui a été mentionnée par plusieurs personnes, « avec le flash agricole, on a un site internet, on communique sur les actions phares, comme les frayères à brochet, ça marche bien, ça sort du lot et puis pour les gens c'est palpable ça leur parle. ».

Volet 2 - Conclusion partielle : Pour conclure sur ce volet, nous remarquons tout d'abord que les deux sous hypothèses analysées sont étroitement liées.

L'implication des acteurs dans des réseaux environnementalistes et proches du milieu de l'eau contribue effectivement à la mise en place d'un dialogue. Notons que ce facteur n'est pas contrôlable et visible par le technicien de rivière. Bien que les élus puissent avoir par exemple une visibilité sur le type d'agriculteurs en activité sur leurs territoires, il ne faudrait pas que l'identification des sites s'effectue uniquement en fonction de la sensibilité du riverain. On risquerait de basculer dans un schéma d'opportunité qui ne correspondrait pas aux objectifs de restauration. Toutefois, notons que lorsque les personnes ne sont pas dans ce type de réseaux, il est possible de les impliquer dans la démarche (volet 1).

La constitution de ce type de réseau prend cependant du temps et se met en place au fur et à mesure que la structure gagne en ancienneté et visibilité sur les territoires. Si l'ancienneté contribue à la mobilisation des acteurs, nous avons pu constater à partir d'un cas que la confiance d'un riverain accordée au technicien de rivière a été gagnée en cours de route.

Au niveau de la communication, nous avons pu voir que la reconnaissance du syndicat ou du technicien de rivière ne passe pas directement par les projets de restauration morphologique mais qu'elle repose plus sur une diversité des activités proposées par les syndicats (actions agricoles, accompagnement aux collectivités...).

Volet 3 : Perceptions et représentations

H3. Connaître et comprendre les représentations et les perceptions que les acteurs ont du terrain aide à trouver un consensus dans les projets. (Cottet et al., 2010)

Nous rappelons que les réponses du cas 5 sont intégrées dans ce volet.

Recueil et analyse des représentations

Quelles représentations les personnes ont du cours d'eau ?

Pour recueillir les représentations, nous avons utilisé la méthodologie établie par le réseau des CPIE et le laboratoire de psychologie sociale de l'Université d'Aix-Marseille (Patroux, 2014).

L'objectif général de cette méthode est de mieux comprendre ce que pense un public sur une thématique afin de préparer une sensibilisation ciblée. Pour cela, il convient de recueillir des représentations, de les mesurer et d'observer des différences.

Lors des entretiens, il a été demandé aux personnes de lister dans la mesure du possible les 5 premiers mots ou groupes de mots ou expressions qui leur viennent à l'esprit lorsque l'on parle du cours d'eau en question, puis de classer ces informations de 1 à 5 par ordre d'importance et de leur attribuer une connotation positive, négative ou neutre.

L'exploration des données consiste à partir d'un tableur à entrer les termes produits par chaque individu en distinguant les catégories de profils. Un extrait est présenté dans le tableau 3. A partir de ces termes, nous avons produit des catégories les plus objectives possibles, puis nous avons pu créer le graphique de fréquence de ces catégories. Nous émettons une réserve sur cette méthodologie : les catégories produites peuvent être discutées. Pour laisser de la visibilité au lecteur, un « mind map » est fourni en annexe 8 où chaque catégorie est détaillée.

Tableau 3 : Extrait du tableau d'analyse de l'exploration des représentations

Type d'acteur	Site d'étude	Nom de la personne	Terme produit	Catégorie	Connotation	Classement
Elu	cas 1	anonyme	Sinueux	Technique	+	3
Elu	cas 1	anonyme	Joli	Esthétique	+	1
Elu	cas 1	anonyme	Arboré	Biodiversité	+	2
...
Technicien de rivière	cas 1	anonyme	Remise à ciel ouvert	Technique	+	5
...

Nous avons ensuite obtenu la fréquence des catégories en fonction du type d'acteurs présenté sur la figure 17.

Nous obtenons le taux de réponses présenté sur la figure 16 avec une répartition équilibrée entre les trois types d'acteurs.

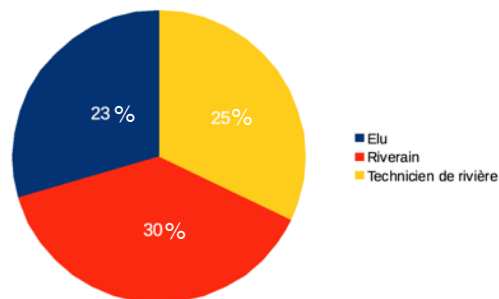


Figure 16 : Taux de réponses des types d'acteurs au recueil des représentations

Tout d'abord, il est particulièrement intéressant de préciser que les personnes ont répondu en parlant du cours d'eau restauré en son état actuel. Seul 1 personne, non favorable aux travaux, a décrit le cours d'eau comme il était avant, ces réponses n'ont pas été prises en compte dans le graphique des fréquences.

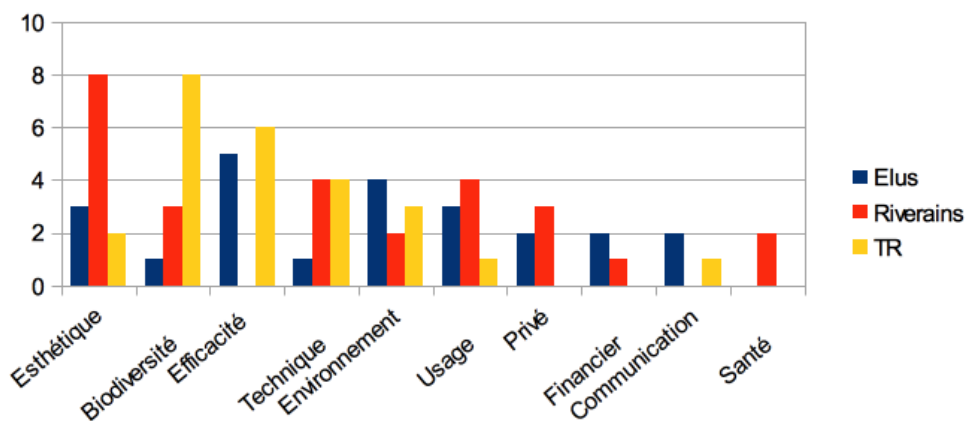


Figure 17 : Graphique des fréquences des catégories de représentations pour chaque type d'acteurs

On constate que le terme majoritairement produit par chacun des acteurs ne se réfère pas à la même catégorie.

Pour les riverains, l'esthétique ressort en première ligne tandis que pour les techniciens de rivière il s'agit de la biodiversité. On peut voir au travers de ces résultats l'importance accordée au paysage et au cadre de vie par le riverain, là où le technicien de rivière semble porter plus d'importance à ce qui touche au vivant, à la faune et la flore. L'élu, quant à lui, se réfère majoritairement à

l'efficacité, ce que nous résumons par la réussite, la plus value du projet et l'environnement dont les éléments se réfèrent à une échelle plus large que celle du cours d'eau.

Il est étonnant de voir que pour la catégorie technique, il y a autant de réponses données par les techniciens de rivière que par les riverains. Si l'on observe plus en détail les réponses produites par chaque type d'individu, on constate que les réponses du technicien de rivière se focalisent principalement sur la technique employée « remise à ciel ouvert », « restauration » tandis que les riverains évoquent la technique pour parler du ruisseau dans son milieu « ruisseau à débit variable selon l'humidité. » ou bien dans un cas, c'est les explications du technicien de rivière qui sont cités « ça manque de végétation, mais j'en connais la raison, d'après le technicien, ils ont mis le cours d'eau en faisant des méandres, mais ça va bouger, il va retrouver son lit naturel, donc il préfère attendre de voir pour planter. »

La catégorie usages, correspondant surtout à des loisirs relatifs au cours d'eau, est surtout évoquée par les élus et riverains, que nous expliquons par le fait qu'ils habitent sur le territoire et donc s'approprient davantage les usages liés au cours d'eau.

Quelles corrélations existe-t-il entre représentation et acceptation ?

Nous allons maintenant nous pencher sur les connotations attribuées pour explorer le lien entre représentation et acceptation. Ces connotations sont principalement positives : 62 positives, 12 négatives, 1 neutre.

Parmi les 12 réponses négatives, elles ont été émises majoritairement par les 3 acteurs défavorables. Seuls deux acteurs favorables ont émis une réponse ponctuellement négative.

Les acteurs défavorables au projet ont donc des représentations négatives du cours d'eau ou bien des représentations nostalgiques puisqu'un riverain défavorable a évoqué le cours d'eau comme il était avant le projet et cela trois fois sur cinq avec le type de description « il était régulier, bien fait sans problème ».

Au travers de l'analyse des connotations dans notre échantillon, on peut constater qu'il existe une corrélation entre les représentations et l'acceptation.

L'exploration du classement de 1 à 5 de ces termes produits n'aboutissant pas à des résultats parlants et analysables, nous laissons de côté ce point.

Quels liens peut-on faire entre représentation et argumentation ?

A partir d'une mise en parallèle de l'emploi des différents mondes par les acteurs (volet 2 - hypothèse 4.) et les catégories produites dans le cadre des représentations, nous allons mettre en évidence 3 points :

- Tout d'abord, nous constatons une adéquation entre les arguments apportés par les techniciens de rivière relevant du monde civique (qualité de l'eau,...) et la catégorie « biodiversité » la plus citée, par les techniciens de rivière, dans l'analyse des représentations.
- A contrario, nous remarquons que les riverains, dans le cadre du recueil des représentations, citent majoritairement des éléments issus de la catégorie « esthétique ». Pourtant, le monde de l'inspiration, qui pourrait inclure des arguments liés à la catégorie esthétique, n'est à aucun moment employé dans l'argumentation.
- Enfin, si le monde marchand ressort dans l'analyse des argumentations, du côté des représentations, seules 3 réponses s'y réfèrent. Ce faible taux de réponse peut peut-être s'expliquer par le fait que l'on questionnait sur le cours d'eau et non le projet. La distinction entre les deux est donc faite et il n'y a pas d'attribution monétaire accordée au cours d'eau.

Retour sur les cartes mentales

Pour compléter et illustrer cette analyse, nous avons utilisé la carte mentale qui permet de recueillir la représentation spatiale que les individus ont d'un espace et d'identifier des préférences.

Pour l'analyse de ces cartes mentales et des discours associés, nous décrivons certains éléments. Tout comme le rappelle le guide de l'Onema (Rivière-Honegger et al, 2014), utiliser et interpréter les cartes mentales implique une manipulation avec précaution, car les cartes mentales ne représentent qu'une partie infime de l'espace mental, et l'interprétation directe entre cognitif et représenté est biaisée par un ensemble de facteurs, notamment l'aptitude au dessin.

Nous allons illustrer la diversité de perceptions et représentations en utilisant les cartes mentales élaborées par un technicien de rivière, un élu et un riverain concernant le même site d'étude qui nous ont paru les plus pertinentes. Les autres se trouvent en annexe 9.

Nous avons choisi d'analyser seulement l'échelle de précision sur ces 3 schémas et quelques éléments figurants et commentés dans la discussion qui paraissent significatifs.

Sur le dessin du technicien de rivière, il y a à la fois une vision d'ensemble du projet comportant les parcelles amont et aval et à la fois un niveau de précision élevé sur les éléments techniques : des arbres plantés, la clôture, les cailloux posés dans la rivière, les buses, les méandres, l'ancien tracé...

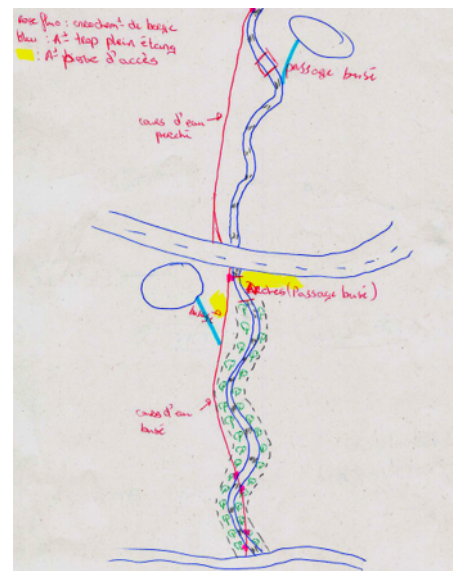


Figure 18 : Carte mentale du technicien de rivière

Sur le dessin du riverain, un agriculteur qui fait pâturer des ovins, seule sa parcelle est représentée. Si les nouvelles installations figurent, nouveau tracé, plantation des arbres, passage busé, méandres..., le riverain a représenté aussi l'existant sur sa parcelle d'avant les travaux : deux arbres centenaires.

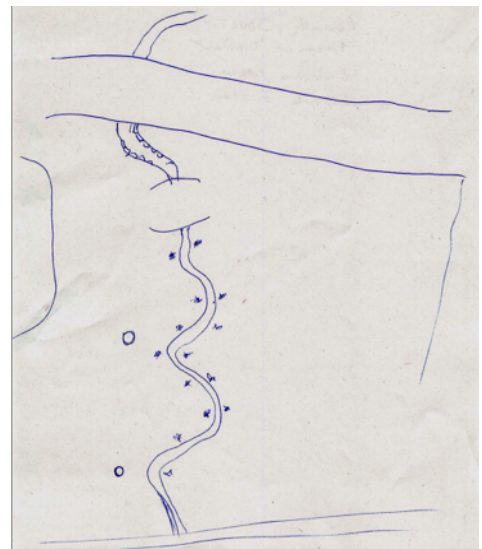


Figure 19 : Carte mentale du riverain

Enfin, sur le dessin de l'élú les premiers éléments ayant été tracés sont les infrastructures routières qui raccrochent le bourg aux parcelles. Puis le tracé du cours d'eau et la plantation des arbres. L'oeil dessiné à l'extérieur de la parcelle indique que l'élú dispose d'une belle vue à cet endroit sur le nouveau cours d'eau. Cette indication est particulièrement parlante et illustre bien le fait que l'élú soit extérieur au projet tout en gardant un regard bienveillant sur sa commune.

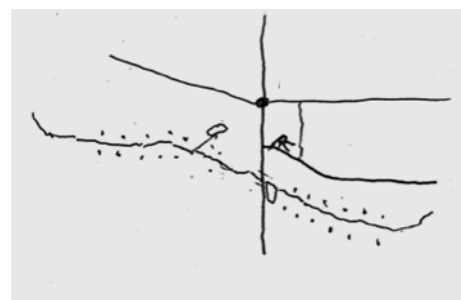


Figure 20 : Carte mentale de l'élú

Ces 3 dessins nous montrent les différences de perceptions et représentations entre les individus pour un même espace. Si nous n'analysons pas en détail les cartes mentales pour des raisons de précautions comme évoqué précédemment, nous les utilisons par contre en tant qu'illustration pour exposer la diversité des regards pouvant être posés sur un espace. L'image est parfois plus parlante que les mots.

Volet 3 - Conclusion partielle : Enfin, au travers de ce dernier volet, nous montrons que les perceptions et représentations sont étroitement liées au type de public concerné. En fonction de notre vécu, de nos connaissances et expériences, nous ne percevons pas les choses de la même manière.

Dans cet échantillon, il apparaît que les perceptions et représentation sont aussi corrélées au degré d'acceptation. Lorsque les personnes sont défavorables au projet, elles parlent négativement du nouveau cours d'eau. Il est donc important de construire le projet avec des personnes favorables pour ne pas laisser de frustrations à l'issue de l'opération.

S'attarder sur les perceptions et représentations lors de la construction du projet peut être un levier pour mieux appréhender le site, pour amorcer une négociation en tenant compte de la vision de l'interlocuteur. Cette analyse a soulevé des pistes intéressantes pour développer des actions de sensibilisation. Les riverains étant plus attachés à l'aspect esthétique, il paraît nécessaire de mettre l'accent sur l'intégration paysagère de l'aménagement du cours d'eau lors de la démonstration du projet et donc de faire parler le monde de l'inspiration dans l'argumentation.

A propos des deux outils utilisés, nous émettons une réserve sur leur manipulation : nous avons pu constater que leur emploi fonctionne lorsqu'un temps de dialogue s'est préalablement construit. Ils sont alors de réels leviers pour illustrer la diversité des perceptions et représentations.

3. Pistes de réflexion

A travers l'échantillon de notre étude, nous avons constaté que des élus et des riverains peuvent être convaincus et satisfaits des opérations de restauration morphologique de cours d'eau. En effet, du côté des élus lorsqu'ils sont impliqués dans la démarche, ils le sont réellement et apprécient de découvrir la rivière ainsi que son fonctionnement. De leur côté, les riverains sont enthousiasmés par leur nouveau cadre de vie. Dans l'ensemble, nous avons constaté une conscience environnementale grandissante.

Cependant, ces constats ne sont pas unanimes. Comme nous avons pu le voir, il existe des réticences des deux côtés, élus et riverains. Elles sont principalement dues à une incompréhension des travaux, à un investissement financier estimé trop élevé et aux modifications engendrées sur les usages et perceptions des parcelles concernées.

Le manque de visibilité des acteurs de l'eau et la complexité de la politique de l'eau, évoqués par un élu, peuvent rebuter aussi.

Pour lever ces réticences, nous proposons différentes préconisations pour sensibiliser et mobiliser les riverains et élus. De façon complémentaire, nous apporterons des pistes de réflexion sur le cadre public et réglementaire de ces projets ainsi que sur le rôle du technicien de rivière.

Si ces pistes sont principalement adressées aux techniciens de rivière, nous finirons par des éléments à destination du Creseb.

3.1. « Développer un sentiment d'action positive » chez les riverains et élus

3.1.1. Renforcer les actions locales

Pour lever les réticences et amener les acteurs, élus et riverains, à se mobiliser dans les projets de restauration morphologique, nous proposons en premier lieu de renforcer les actions locales sur les territoires afin de constituer un réseau d'acteurs et de valoriser des expériences existantes. En effet, comme nous avons pu le voir dans le volet 2 - Ancrage territorial, un réseau d'acteurs en place peut faciliter l'échange et l'acceptation des projets.

Concrètement, pour constituer ce réseau, nous suggérons, en nous appuyant sur un retour d'expériences menées sur le bassin de la Bresle dans l'Oise :

- d'inviter les élus et riverains lors des inaugurations ou des mises en eau des chantiers,
- de faire visiter des sites vitrine et d'expliquer sur place la démarche des projets,
- d'organiser des journées « découverte de la rivière ».

Ces mesures contribuent à la mise en valeur des actions entreprises sur les territoires et sont de bons moyens pour valoriser la contribution et le soutien des riverains aux projets.

De plus, aller sur le terrain permet de créer des lieux d'échange et de rencontre entre des acteurs qui n'ont pas toujours l'habitude de se parler.

Enfin, ces mesures sont vecteurs de sensibilisation et de démonstration puisque les visites offrent la possibilité de se représenter concrètement à quoi ressemblera le cours d'eau. Ce sont donc des actions convaincantes et qui ont l'avantage de se dérouler dans un cadre ludique.

3.1.2. Faciliter l'appropriation de la démarche

On a pu constater qu'il existe un manque de compréhension des projets et plus largement du fonctionnement de la politique de l'eau. Or, il paraît évident que tant que l'on ne s'est pas approprié un projet, il est difficile de l'accepter. Pour amener les personnes à comprendre et à adopter la démarche, nous proposons différentes pistes d'action.

- Tout d'abord, la démonstration du projet ne doit pas avoir d'emblée une dimension trop technique, notamment dans l'emploi des mots. Le vocabulaire technique est à éviter, le risque étant de perdre les acteurs dans la démarche. Les formateurs du CPIE de Gartempe qui ont accompagné l'EPTB du bassin de la Vienne, proposent de traduire des termes techniques dans un langage accessible à des acteurs non spécialistes, par exemple au lieu d'utiliser le terme « restauration hydromorphologique », ils parlent plutôt de « dynamisme des cours d'eau » ou de « gestion des cours d'eau ».
- Pour donner de la visibilité aux acteurs de l'eau et au fonctionnement de la politique de l'eau, des présentations et des formations peuvent être délivrées par les syndicats. Et comme le précise l'EPTB de la Vienne, la formation peut être un outil efficace pour faire passer des messages.
- Quelque soit le thème, la diffusion de connaissances peut s'appuyer sur des supports de communication. S'il existe déjà des sites internet interactifs présentant le fonctionnement de la politique de l'eau, ceux des syndicats pourraient avoir un onglet consacré à cette thématique et des renvois vers des liens déjà existants.

Pour faire connaître la structure et démontrer l'intérêt des projets aux nouveaux acteurs, élus et riverains concernés, il peut être judicieux de disposer de plaquettes de communication présentant les objectifs de la restauration morphologique, une approche concrète basée sur des retours d'expériences avec des illustrations, des témoignages..., une approche scientifique apportant des résultats sur l'efficacité des projets et une vision économique du projet pour justifier et « décharger » le coût souvent critiqué. On pourrait comparer le coût d'investissement pour des travaux routiers, ou d'autres infrastructures, au coût d'investissement pour restaurer la morphologie du cours d'eau. Ces outils de communication pourraient être distribués aux acteurs lors du premier échange ce qui permettrait de leur laisser le temps de prendre connaissance de l'ensemble de la démarche.

- Enfin, lorsque le projet est enclenché et que l'accord des riverains est obtenu, les techniciens de rivière qui fonctionnent avec des conventions, témoignent de l'efficacité de cet outil. Si elles n'ont pas de valeur juridique propre, elles permettent simplement d'entériner l'engagement de chacune des parties dans le projet.

Tableau 4 : Objectifs, outils et moyens pour mobiliser les élus et les riverains

Objectifs	Comment ? Quels outils ? Quels actions ?
Renforcer les actions locales	<ul style="list-style-type: none"> - inviter les élus et riverains lors des inaugurations ou des mises en eau des chantiers, - faire visiter des sites vitrine et expliquer sur place la démarche des projets, - organiser des journées « découverte de la rivière ».
Faciliter l'appropriation de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - ne pas restreindre la démonstration du projet à une dimension technique, être vigilant sur l'emploi des termes et du vocabulaire technique - organiser des formations - disposer de supports de communication - utiliser des conventions
Créer une vision partagée du projet	<ul style="list-style-type: none"> - accorder une place à la dimension paysagère - intégrer les perceptions et représentations, avec la méthodologie du CPIE ou la carte mentale

3.1.3. Créer une vision partagée du projet

Parvenir à créer une vision partagée du projet est un point récurrent dans l'étude. Mais dans la pratique, nous avons vu qu'il existe une diversité d'intérêts accordés aux cours d'eau en fonction des acteurs.

Pourtant, un élément semble partagé par les acteurs de cette étude : il concerne l'aspect paysager des projets. Dans le cas d'un projet sur la Garonne, le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne a porté une démarche de sensibilisation en se focalisant en partie sur la dimension paysagère. Le projet de préservation du fleuve n'a pas été abordé « pour la préservation de la Garonne mais pour tous les services qu'elle rend ». En s'appuyant sur le cadre de vie des populations, la mobilisation des riverains et élus est plus active.

Concrètement, pour démontrer la plus-value paysagère des projets, il est possible de la visualiser lors des visites de terrain.

En phase de construction d'un projet, pour recueillir les représentations et explorer les perceptions de nouvelles personnes concernées par la restauration morphologique d'un cours d'eau, nous nous détaillons les deux outils que nous avons nous-mêmes manier lors de l'étude : la méthodologie du CPIE pour le recueil de représentations et la carte mentale.

La méthodologie du CPIE peut être utilisée numériquement et concerne dans ce cas les élus. Le questionnaire étant envoyé par mail, les élus peuvent y répondre facilement. Les retours peuvent permettre de constituer une base de données des représentations. C'est une première approche pour saisir ce que représente pour les élus le cours d'eau sur les territoires.

La carte mentale pourrait aussi être utilisée afin de visualiser la diversité des composantes des paysages et des usages d'un territoire et donc de caractériser des enjeux sous-jacents.

Il pourrait être intéressant d'utiliser ces outils lorsque les territoires mettent en oeuvre une dynamique de construction de projet avec des groupes de travail et des ateliers d'échange multi-acteurs.

3.2. Regard porté sur le CTMA

Au cours de l'étude, nous avons vu que les projets de restauration sont inscrits dans un contexte réglementaire, le CTMA. Ce contrat territorial programme l'ensemble des travaux sur cinq ans. Une phase d'élaboration du contrat est préalable à sa signature entre la structure porteuse et le financeur, l'Agence de l'Eau. Une fois les sites identifiés, les structures porteuses suivent le programme d'actions au fur et à mesure des années.

Le CTMA peut être vu comme la constitution d'un dossier administratif posant un cadre de travail,. Or, nous pensons qu'il faudrait plutôt le considérer comme une phase de construction d'une dynamique de groupes d'acteurs pour identifier collectivement des enjeux locaux autour de la restauration morphologique des cours d'eau. De plus, l'implication des acteurs dès cette phase, c'est-à-dire la plus en amont, peut être un réel levier pour l'appropriation de la démarche.

Lors de la construction de ce contrat, les structures porteuses font bien souvent appel à des bureaux d'étude pour effectuer un diagnostic à l'échelle du bassin versant et pour identifier les sites à restaurer. A partir de ce schéma, nous amenons plusieurs pistes de réflexion :

- les indicateurs actuels d'identification des sites à restaurer sont principalement de l'ordre de l'écologie. Ne faudrait-il pas intégrer une dimension sociologique, économique voire culturelle pour les identifier ?
- des comités de pilotage se constituent pour valider les choix, les orientations du contrat. Ils sont constitués majoritairement de partenaires techniques et institutionnels. N'y aurait-il pas d'autres types d'acteurs à identifier et à impliquer dans la démarche ? Nous pensons par exemple à des représentants de la chambre d'agriculture, voire à la constitution d'autres comités à échelle réduite impliquant des acteurs locaux comme les riverains, les élus, ou encore d'autres acteurs « silencieux » qui ne sont pas directement concernés par le projet mais qui pourraient pourtant être intéressés et à intéresser. Notons que l'implication des riverains dans des groupes de travaux peut très certainement être un facteur mobilisant chez les élus.

Pour compléter ces pistes, nous présentons l'exemple du projet mené sur le bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN, 2010). Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, un travail de prospection sur les ouvrages hydrauliques a été réalisé par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise. Ce travail de prospection a été mené sur dix ans par un doctorant, R. Barraud, en géographie et a fait participer une diversité d'acteurs au cours de visites de terrain et de réunions. Cette démarche a permis d'aboutir à une vision partagée de la manière de traiter les ouvrages hydrauliques et d'élaborer des plans de gestion par sous-bassin versant. Elle se base sur un outil, une grille multi-critères évaluée collectivement avec une diversité d'acteurs (élus, acteurs économiques, riverains, acteurs associatifs, institutionnels...). Les critères concernent tant l'aspect hydraulique et piscicole que les usages et la valeurs paysagère, patrimoniale des sites. Cette méthode, au-delà de sa mise en oeuvre, permet l'échange entre experts et usagers. Elle est vecteur de sensibilisation aux questions techniques et d'appropriation de contraintes et d'attentes locales.

A l'image de cette démarche, une dynamique multi-acteurs pourrait être engagée sur les territoires bretons pour l'élaboration des prochains CTMA. La constitution de groupes de travail pourrait permettre de construire une grille d'analyse, d'identifier les indicateurs selon la prise en compte du regard d'acteurs différents. Les outils de recueil de représentations et perceptions pourraient être utilisés à ces occasions, lors d'ateliers d'échange, afin de contribuer à la vision partagée du cours d'eau.

Des temps d'échange pourraient également être consacrés aux problématiques rencontrées dans le contexte agricole. Il serait intéressant d'aborder les compensations financières envisageables et de faire du lien entre les mesures de la politique de l'eau et celles des politiques agricoles. La restauration du cours d'eau pourrait être réfléchi en fonction des Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE), dans le cadre du « paiement vert » de la Politique Agricole Commune (PAC) 2015-2020. La création de mares, les nouvelles ripisylves le long des cours d'eau sont autant d'éléments pouvant être valorisés par le biais des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

- Revoir l'organisation et les objectifs du CTMA : intégrer des critères sociologiques, économiques et paysagers dans l'identification des sites.
- Créer une dynamique de projet en amont avec des groupes de travail en élargissant le spectre des acteurs à impliquer dans la démarche.

3.3. Réflexion portée sur le métier de technicien de rivière

Nous portons maintenant une réflexion sur le métier de technicien de rivière. Finalement, ses compétences sont autant axées sur la technique que sur le relationnel. C'est un acteur de terrain au contact de la nature et des hommes. En effet, il doit assurer un rôle de communication de terrain. Certains parlent même de technicien médiateur de rivière (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne).

3.3.1. Rester ouvert dans le dialogue et tenir compte des attentes des riverains

Dans le cas de la Bresle, des préconisations sont données au technicien de rivière pour engager le dialogue avec les acteurs, principalement les riverains propriétaires. Nous allons reprendre ces points :

- ne pas arriver avec des solutions prédéfinies pour que le propriétaire se sente « acteur de la solution »,
- bien écouter ses idées et les « réfléchir avec lui »,
- faire preuve de modestie,
- remettre un rapport de type « étude d'opportunités » en proposant deux ou trois scénarios dont celui imaginé par le propriétaire (techniques, fonciers, financiers).

L'ensemble de ces points conforte notre hypothèse h.3 sur la négociation. Ces préconisations rentrent bien dans le cadre d'une négociation poussée vers la création d'un compromis en intégrant les remarques et les attentes des riverains.

Par rapport à ce point, nous apportons une préconisation supplémentaire. Si ces points s'adressent au technicien de rivière pour mener une négociation avec le riverain propriétaire, il nous paraît aussi important d'impliquer dans la démarche les locataires ou les riverains à proximité concernés. Cette négociation ne doit pas seulement lever les freins à la maîtrise foncière. Elle doit permettre à l'ensemble des riverains concernés par l'opération de s'approprier la démarche et se sentir concernés afin de créer le moins de frustrations possibles sur le territoire.

En effet, lorsque les riverains n'acceptent pas les projets, ce sont des personnes qui peuvent faire de la communication néfaste pour enclencher les futurs travaux.

3.3.2. Diversifier l'argumentation

Dans la communication et l'argumentation des projets, l'utilisation d'une diversité d'arguments est indispensable, comme nous avons pu le constater lors du traitement de l'hypothèse h4 : tout le monde ne voit pas le même intérêt aux projets. En diversifiant la démonstration de l'intérêt du projet, on a plus de chances de parvenir à cibler l'interlocuteur, à toucher ce qui l'intéresse.

Seulement, il semblerait que tout l'enjeu dans la communication soit de parvenir à se détacher des enjeux milieux aquatiques pour gagner l'adhésion du plus grand nombre.

L'expérience sur le bassin de la Sèvre Nantaise démontre que lorsque l'on parle d'hydromorphologie du cours d'eau, il est important de parler également d'inondations, de zones humides, de patrimoine... afin de combiner les approches et de replacer l'opération de restauration dans une action plus globale.

3.3.3. Etre sur le terrain, créer des lieux d'échange au plus proche de la population

Concrètement, pour mettre en oeuvre cette communication, il est nécessaire de passer du temps sur le terrain et de créer les occasions pour rencontrer les populations locales. La présence des techniciens de rivière lors des phases de chantier des projets de restauration est requise. Les riverains et plus largement les habitants sont nombreux à se questionner sur les travaux et d'autant plus lorsqu'ils sont facilement visibles, par exemple s'ils concernent un cours d'eau en dessous d'une route, ou à proximité d'un sentier de randonnée. La présence du technicien de rivière permet de répondre aux interrogations et de sensibiliser les personnes de passage aux opérations.

Cependant, il semblerait que les tâches administratives soient de plus en plus conséquentes et que les techniciens de rivière passent autant de temps en bureau, si ce n'est plus, que sur le terrain.

Un autre frein concerne les « turn over » des postes. Si le bagage technique peut être transposable d'un territoire à un autre, le relationnel instauré au fur et à mesure des années entre le technicien de rivière et les acteurs du territoire est irremplaçable.

Nous émettons donc une vigilance sur les remaniements territoriaux et sur les changements de postes fréquents. Dans un contexte législatif relatif à la loi n° 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) où les territoires se posent des questions sur leur organisation et leur gouvernance à venir, il semblerait primordial de maintenir la cohérence entre les techniciens de rivière et leur territoire d'actions.

- Avoir conscience de l'importance du sens du relationnel et de la médiation dans ce métier
- Argumenter les projets selon différentes approches (économique, écologique, culturelle...)
- Favoriser une répartition adéquate du temps de travail entre bureau et terrain
- Limiter les « turn over » des postes de technicien de rivière pour maintenir une connaissance du territoire et de ses acteurs

3.4. A destination du Creseb

3.4.1. Des propositions de formations

L'une des finalités de ce travail était de contribuer à la réflexion de sujets de formations pour les élus ou techniciens de rivière. Nous pouvons identifier deux thèmes qui pourraient faire l'objet de formations pour les techniciens de rivière.

Tout d'abord, une formation sur la négociation pourrait être envisagée. Au-delà du thème, nous pouvons apporter des pistes de réflexion sur son contenu. Il pourrait y avoir un aspect théorique sur le principe de la négociation, les enjeux, les outils pour déverrouiller les situations, ainsi qu'un aspect plus concret en partant de cas d'étude et de mise en situation d'une négociation entre techniciens de rivière et riverains. Cet exercice est efficace dans la mesure où le jeu de rôle permet d'appréhender les enjeux de chaque partie prenante et d'imaginer des solutions.

Un autre sujet de formation pourrait porter sur l'identification des acteurs du territoire à intégrer dans la démarche. En effet, il n'est pas toujours simple de cartographier l'ensemble des acteurs qui pourraient être concernés par le projet et qu'il serait nécessaire de mobiliser dans cette démarche. Notons que des travaux par des sociologues de l'Onema sont en cours sur ce sujet et les résultats devraient bientôt paraître.

3.4.2. Une contribution à la réflexion sur le suivi de ces opérations

Actuellement, le Creseb est en train de mener une réflexion, avec la collaboration d'acteurs scientifiques et de terrain, sur le suivi des opérations de restauration morphologique de cours d'eau. Nous pouvons contribuer à cette réflexion en proposant des indicateurs de suivi sur lesquels il nous paraît intéressant de se pencher. Nous visualisons par exemple l'intégration d'indicateurs socio-économiques pour les projets ayant impacté des parcelles agricoles. Il pourrait être intéressant de se questionner sur l'évolution des rendements, de la productivité et des impacts sur les recettes de l'exploitation dont une parcelle a été restructurée suite à un projet de restauration, ou encore de suivre l'évolution de l'usage de la parcelle, les changements de pratiques et l'adaptabilité de l'agriculteur.

Un autre type de suivi pourrait concerner l'évolution des paysages. Nous pensons à des indicateurs relatifs :

- à l'évolution de la flore : par exemple, dans le cas d'une remise en talweg d'un cours d'eau non busé, il pourrait y avoir des suivis sur l'évolution du paysage au niveau de l'ancien tracé du cours d'eau. Nous pouvons supposer que la ripisylve plantée le long de l'ancien cours d'eau va évoluer, peut être s'enrichir ou disparaître...
- aux externalités positives : en se questionnant sur les éléments du cours d'eau contribuant à la valorisation du cadre de vie, aux nouveaux usages et à l'appropriation d'un site ...

Ce type de suivi pourrait faire l'objet d'un partenariat avec par exemple des établissements scolaires comme des BTS Aménagement du Paysage et s'insérer dans un projet d'étude.

Conclusion

Ce travail a été mené avec comme objectifs de proposer une lecture de différentes expériences de restauration morphologique de cours d'eau et de faire ressortir des niveaux d'acceptation chez les élus locaux et les riverains vis-à-vis de ces projets. Il était ensuite demandé de proposer des pistes d'actions et de contribuer aux réflexions du Creseb sur cette thématique.

Pour y répondre, nous avons identifié 5 sites d'étude puis mené des entretiens semi-directifs auprès des techniciens de rivière, des élus et des riverains concernés par ces sites.

L'analyse de nos données et les résultats ont été présentés en 3 volets sur lesquels nous allons revenir brièvement.

Dans le volet 1 sur le déroulement du projet, nous avons mis en évidence un premier point : il est possible de mettre en oeuvre un projet de restauration même s'il modifie l'espace et l'usage de l'emprise foncière. Nous avons montré que l'implication des acteurs en phase amont des projets peut être un levier mais la manière d'associer l'individu dans la démarche semble plus déterminante. En effet, les deux points majeurs soulevés dans ce volet touche la négociation et l'argumentation. Lorsque la négociation est partagée, les riverains acceptent alors plus facilement les projets. Du côté de l'argumentation, nous avons montré l'importance accordée à la diversification des arguments, en mobilisant les travaux de Boltanski et Thévenot (1991) sur la justification. Le monde domestique qui fait référence au vécu des personnes, à des choses qu'elles connaissent et qu'elles peuvent plus simplement s'approprier et encore trop peu mobilisé contrairement aux arguments relevant du monde civique, enjeux qualité de l'eau, réglementation...

Pour revenir sur l'ancrage territorial (volet 2), nous pouvons conclure dans les grandes lignes que le réseau d'acteurs et le relationnel entre le technicien de rivière et les usagers ou les élus du territoire est une construction sur du long terme. La reconnaissance et la visibilité sur les territoires contribuent pourtant à instaurer un dialogue entre acteurs et facilitent la démonstration des projets.

Enfin, dans notre dernier volet sur les perceptions et les représentations, nous avons mobilisé deux outils (une méthode issue d'un guide pratique des CPIE (Patroux, 2014) et la carte mentale (Rivière-Honegger et al., 2014)). Nous avons pu montrer qu'il existe une diversité de représentations en fonction du public concerné. Nous avons aussi fait le lien entre représentation et argumentation. Le cours d'eau est caractérisé principalement par l'aspect paysager et le cadre de vie chez les riverains. Cette information nous permet d'avancer que la plus-value paysagère de la restauration d'un cours d'eau pourrait être mis en avant dans la démonstration du projet.

Nous avons aussi constaté qu'un individu défavorable au projet aurait plutôt tendance à parler du cours d'eau de façon négative. Enfin, les cartes mentales de chacun des acteurs sur un site d'étude ont permis d'illustrer la diversité des points de vue pour un même espace.

Finalement, l'analyse de ces quelques projets montre que l'adhésion des riverains et des élus est facilitée par une négociation poussée et une argumentation diversifiée.

Si des actions pour la démonstration des projets (visites de sites vitrine, retours d'expériences...) peuvent contribuer à l'acceptation des riverains et élus, nous avons remarqué qu'une grande part de celle-ci repose aussi sur le relationnel et les discussions entre acteurs. Ce point nous amène à mettre l'accent sur l'importance de la présence du technicien de rivière sur le terrain afin de créer des lieux d'échange.

Enfin, s'il a fallu faire des choix et restreindre le sujet d'étude, nous proposons maintenant différentes pistes qui pourraient être poursuivies par la suite.

Le monde de la pêche est bien évidemment un secteur concerné par les projets. Au travers des différents échanges, nous avons cru comprendre qu'il existe des pêcheurs moteurs dans les projets tout comme il en existe d'autres pouvant les freiner. Il serait donc intéressant d'enquêter auprès des acteurs de la pêche : FDPPMA, AAPPMA...

Un autre objet ayant soulevé des questions lors de l'étude concerne le contexte agricole. Les opérations à venir en Bretagne concernent principalement le bassin de la Vilaine, dont l'occupation au sol est majoritairement agricole. Il serait pertinent de poursuivre l'étude en se focalisant sur ce contexte géographique et sur l'acceptation des projets par les agriculteurs ainsi que sur le type de mesures compensatoires envisageables.

Il pourrait aussi être envisagé de poursuivre une étude en reprenant le critère de choix des sites d'étude sur le lien entre valeur paysagère et acceptation des projets qui avaient été laissés de côté. En effet, il a été constaté que plus un site dispose d'une valeur paysagère et patrimoniale, plus la restauration du site et du cours d'eau est acceptée. Qu'en est-il dans les faits ?

Un dernier questionnement s'offre à nous et pourrait faire l'objet d'une étude ultérieure. Il concerne le lien entre la nouvelle image du cours d'eau perçue par les riverains et une conscience environnementale émergente. Il pourrait être intéressant d'évaluer des changements de pratique et de conception environnementales de façon générale ou plus spécifiquement sur la préservation de l'eau, survenus après un projet de restauration.

Pour clôturer ce mémoire, nous faisons appel une dernière fois à la définition de la restauration morphologique des cours d'eau et plus particulièrement à la notion d'état antérieur. La restauration des cours d'eau s'entend sur les traces d'un cours d'eau révolu. Finalement, la référence sur laquelle on souhaite s'appuyer pour restaurer les cours d'eau se trouve peut-être plus dans une construction présente avec les acteurs et usagers pluriels du territoire et en tenant compte de la diversité des enjeux, tant écologiques que sociologiques, économiques et culturels.

Bibliographie

- Amblard H, Bernoux P, Herreros G, Livian Y-F. 1996. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Editions du Seuil. pp. 73–99
- Beuret J-E. 2006. *La conduite de la concertation*. L'Harmattan. pp. 78, 199, 223
- Boltanski L, Thévenot L. 1991. *De la justification*. Gallimard: Paris.
- Bonnefond M, Fournier M. 2013. Maîtrise foncière dans les espaces ruraux. Un défi pour les projets de renaturation des cours d'eau. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 55–68.
- Bouni C. 2014. *Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau ? Retours d'expériences en Europe, un point de vue des sciences humaines et sociales*. Onema. pp. 1, 5, 13
- Bourdin L, Stroffek S, Narcy J-B, Bouni C, Dufour M. 2011. *Restauration hydromorphologique et territoires - Concervoir pour négocier*. Bassin Rhône-Méditerranée. pp. 7, 15
- Bramard M. 2010. *La restauration des cours d'eau - Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie*. Onema.
- Chaussis R, Suaudeau R. 2012. *Morphologie des cours d'eau*. Françoise Chollet-La Selva Editions • Paris-XII.2009. France Nature Environnement. pp. 5, 6, 7
- Chocat B. 2013. *Ingénierie écologique appliqué aux milieux aquatiques*. ASTEE. pp. 15, 21, 86, 134
- Cottureau D. 2015. *Eau et citoyenneté - Quelle éducation dans l'accompagnement des politiques publiques*. Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne. p. 37
- Cottet M, Rivière-Honegger A, Piegay H. 2010. Mieux comprendre la perception des paysages de bras morts en vue d'une restauration écologique : quels sont les liens entre les qualités esthétique et écologique perçues par les acteurs ? *Norois. Environnement, aménagement, société*, 85–103.
- DREAL, AELB. 2013. *Etat des lieux du bassin Loire-Bretagne établi en application de la directive cadre sur l'eau*. Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Orléans. p. 4
- DREAL, AELB. 2016a. *Programme de mesures 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne*. Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Orléans. pp. 139, 146
- DREAL, AELB. 2016b. *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne*. Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Orléans. p. 37
- DREAL Centre A. 2012. *Programme de mesures du bassin Loire-Bretagne 2010-2015 Bilan d'avancement à tiers parcours*. DREAL Centre, Agence de l'Eau Loire-Bretagne. pp. 9, 21

- Germaine M-A. 2011. Dépasser l'enjeu piscicole, vers la définition d'une gestion concertée du cours d'eau et de ses berges. *Géocarrefour*, 245–259.
- Germaine M-A, Barraud R. 2014. Les rivières de l'ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles ? Les modèles de gestion à l'épreuve de la directive-cadre sur l'eau. *Natures Sciences Sociétés*, 21: 373–384.
- IIBSN, 2010. *Ouvrages hydrauliques du bassin de la Sèvre Nantaise*. Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre Nantaise. La Roche-sur-Yon.
- Jähnig SC, Lorenz AW, Hering D, Antons C, Sundermann A, Jedicke E, Haase P. 2011. River restoration success: a question of perception. *Ecological Applications*, 21: 2007–2015.
- Jullien E, Opérior P. 2011. *Guide méthodologique : restauration des cours d'eau, communiquer pour se concerter*. Agence de l'eau Loire-Bretagne. pp. 5, 21, 26
- Malavoi JR, Adam P, Debiais N. 2007. *Manuel de restauration hydromorphologique de cours d'eau*. Agence de l'Eau Seine-Normandie. pp. 24, 28
- Mangeot P. 2010. *La restauration des cours d'eau - Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie*. Onema.
- Mayen P, Lainé A. 2014. *Apprendre à travailler avec le vivant*. Raisons et Passions. p. 159
- Morandi B, 2014. *La restauration des cours d'eau en France et à l'étranger : de la définition du concept à l'évaluation de l'action. Eléments de recherche applicables*. Géographie. Ecole normale supérieure de lyon - ENS LYON. Français. <NNT : 2014ENSL0932>. <tel- 01126880> pp. 38, 113, 116, 121
- Morandi B, Piégay H, Johnstone K, Miralles D. 2016. Les Agences de l'eau et la restauration : 50 ans de tensions entre hydraulique et écologique. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*. <https://vertigo.revues.org/17194> (Consulté le 31/08/2016). pp. 113, 116, 121
- Narcy J-B. 2013. *Regards des sciences sociales sur la mise en oeuvre des politiques de l'eau*. Onema. p.4
- Narcy J-B, Mermet L. 2003. Nouvelles justifications pour une gestion spatiale de l'eau. *Nature Sciences Sociétés*, 11: 135–145.
- Patrux R. 2014. *Sensibiliser pour engager : associer psychologie sociale et sensibilisation pour un changement durable des comportements en réponse aux défis écologiques - guide pratique CPIE*. Union nationale des CPIE. p. 27
- Rivière-Honegger A, Cottet M, Morandi B. 2014. Connaître les perceptions et représentations : quels apports pour la gestion des milieux aquatiques. Onema. pp. 14, 39
- Wasson JG, Malavoi JR, Maridet L, Souchon Y, Paulin L. 1995. *Impacts écologiques de la chenalisation des rivières*. Cemagref. p. 69

Sitographie

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne. 2016. L'agence de l'eau. *Eau-Loire-Bretagne*. http://www.eau-loire-bretagne.fr/agence_de_leau (Consulté le 24/06/2016).
- Conseil de l'Europe. La Convention européenne du paysage (Florence, 2000). *Convention européenne du paysage*. <http://www.coe.int/web/landscape/the-european-landscape-convention> (Consulté le 12/07/2016).
- Larousse. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/acceptation/414> (Consulté le 10/06/2016).
- Ordre juridique français. 2016a. Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau - Article 1. *Légifrance, le service public de la diffusion du droit*. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000173995> (Consulté le 11/05/2016).
- Ordre juridique français. 2016b. Loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/ CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. *Légifrance, le service public de la diffusion du droit*. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000418424> (Consulté le 11/05/2016).
- Etablissement Public Territorial du Bassin de la bresle. <http://www.eptb-bresle.com/> (Consulté le 23/08/2016).
- Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. <http://www.eptb-vienne.fr/> (Consulté le 23/08/2016).
- Restauration | Glossaire sur l'eau et les milieux aquatiques. *Glossaire sur l'eau*. <http://www.glossaire.eaufrance.fr/fr/concept/restauration> (Consulté le 03/04/2016).
- SMEAG - Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne. <http://www.smeag.fr/> (Consulté le 23/08/2016).

Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : Pré enquêtes, guide de questions	62
Annexe 2 : Freins et leviers identifiés dans les projets de restauration lors des pré-enquêtes avec les techniciens de rivière.....	63
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées et contactées durant le stage.....	64
Annexe 4 : Tableau récapitulatif des critères identifiants les 5 sites d'étude	65
Annexe 5 : Le guide d'entretien - Technicien de rivière	66
Annexe 6 : Le guide d'entretien - Riverain.....	68
Annexe 7 : Le guide d'entretien - Elu.....	70
Annexe 8 : Mind map illustrant les réponses pour chaque catégorie de représentation.....	72
Annexe 9 : Cartes mentales réalisées par les élus, techniciens de rivière et riverains sur les autres sites d'étude	73

Annexe 1 : Pré enquêtes, guide de questions

Contexte du bassin versant et de la structure

Quels enjeux existent-ils sur le bassin versant ? Quelles activités ?
Au sein de la structure, où en sont les travaux de restauration ?

Pouvez-vous me définir en quelques mots ce qu'est pour vous la restauration morphologique ?
Quels objectifs doivent atteindre ces travaux ?
Sur quels critères vous pourriez évaluer le projet ?

Avec quelles autres structures du territoire travaillez-vous ou échangez-vous ? (asso locales, réseaux techniques, institutions?)

Depuis combien de temps travaillez-vous sur ce territoire ?

Les projets

Pouvez-vous me décrire le déroulement du projet, de la programmation à la réalisation ?
Quel est le rythme ? Quel temps fort ? Avec qui ? Quelles difficultés ? À l'inverse quels leviers ?

Comment sélectionnez-vous les sites à restaurer ?

Percevez-vous une demande sociale sur votre territoire ? Si oui, comment est-elle prise en compte et articulée avec les actions techniques ?

Quels outils de communication sont mobilisés ?

Avez-vous un projet en tête en lien avec la problématique de la mobilisation. Quel intérêt porte-il ?
Quels sont les acteurs concernés ? Quelle est l'année de réalisation ?

Annexe 2 : Freins et leviers identifiés dans les projets de restauration lors des pré-enquêtes avec les techniciens de rivière

	Leviers	Freins
Ecologie		Faible sensibilisation à l'environnement pour certains acteurs
Economie	L'appui financier aux riverains L'appui financier aux structures (les opérations de restauration sont financées à 80%)	Réticences des élus face aux financements Manque de budget : 20 % d'autofinancement pour les syndicats
Politique	Implication des acteurs dans les structures porteuses Des élus locaux moteurs	Manque de cohérence des politiques publiques à toutes les échelles
Réglementaire	Appui réglementaire pour justifier les travaux	Contrainte administrative
Connaissances	Approche territoriale : connaître les cours d'eau, les acteurs, prendre en compte les connaissances locales Compréhension du projet et de son intérêt pour une plus forte acceptabilité Avoir un suivi sur du long terme pour sensibiliser et montrer que ça fonctionne.	Faire comprendre l'évolution des pratiques Parvenir à démontrer le lien entre restauration et perturbation du milieu au-delà des poissons Le temps nécessaire pour communiquer
Contexte sociologique	Dialogue et coopération avec les acteurs du territoire et les acteurs locaux Implication des acteurs du territoire le plus en amont possible lors de la phase de diagnostic et d'élaboration des actions à l'échelle du bassin versant. Trouver les agriculteurs référents à impliquer dans le diagnostic initial.	Le changement de pratiques pour des usagers/professionnels (pêcheurs, agriculteurs) L'acceptation du changement de façon générale
Perceptions	Satisfaction après la réalisation	Crainte avant la réalisation
Technique	Accompagnement par les partenaires techniques Être sur le terrain Diversifier l'argumentation du projet	Dans la mise en œuvre : vers où aller ? Gestion du foncier

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées et contactées durant le stage

Techniciens de rivière	Structure
BARBIER-THALY Bertrand	Syndicat mixte du Bassin Versant du Trévelo
BERNIZET Magali	Syndicat Mixte Ria d'Étel
BONTEMPS François	Communauté de communes de pays de Caulnes
CASANOVA Florence	Syndicat du Bassin Versant de Chevré
CHRETIEN Camille	Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon
CITEAU Laëtitia	Syndicat mixte du bassin de la Flume
CORRE Léna	Syndicat mixte des Bassins Versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers
DERAY Guillaume	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seich
ETIENNE David	Saint Briec Agglomération
GUIZOUARN Vincent	Bassin versant du Léguer
JOUET Emmanuelle	Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust
LARCHER Julien	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et l'Illet
LAURENT Xavier	Association Cœur Emeraude
LE MEN Gwenola	Syndicat de Bassin de l'Elorn
RONFORT Céline	Syndicat Mixte du Couesnon aval
SIMON Camille	Syndicat Intercommunal Aménagement du Golfe de Morbihan
SOURDIN Nicolas	Syndicat Loisançe Minette
SUAUDEAU Romain	Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta
THERIN Emmanuel	Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argot
Fédérations de pêche	
CATROUX Hubert	Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Le CLAINCHE Jean-Claude	Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Autres personnes	
LOUBERE Dominique	Chambre d'agriculture Morbihan
CASTREC Philippe	DDTM 56
LESCOAT Johann	DDTM 56
Le CALVEZ Caroline	Rennes 2 - Thèse
PECHEUX Nathalie	IAV

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des critères identifiants les 5 sites d'étude

	Année de réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Action technique mise en œuvre	MI	Maîtrise foncière	Contexte	Usages	Origine du projet	Contexte réglementaire
Site 1	2014	Syndicat de bassin versant	Remise de cours d'eau en fond de vallées, débusage	500	2 propriétaires privés différents dont 1 agriculteur	Rural	1 parcelle à usage récréatif / 1 parcelle agricole : prairie	Problème d'incision sur le cours d'eau concernant la parcelle récréatif et cours d'eau busé sur la parcelle agricole	Hors CTMA
Site 2	2011	Syndicat de bassin versant	Mise en place de blocs dans le cours d'eau	800	1 propriétaire privé agriculteur	Rural	1 parcelle agricole : prairie	Nécessité de diversifier l'écoulement, cours d'eau appauvri	CTMA
Site 3	2015	Syndicat de bassin versant	Remise en talweg, reméandrage, recharge granulométrie	1300	1 propriétaire privé et 1 locataire agriculteur	Rural	1 parcelle agricole : prairie	Rectification et recalibrage du cours d'eau	Hors CTMA
Site 4	2015	Syndicat de bassin versant	Effacement d'étang et création d'un nouveau lit pour le cours d'eau	350	Acquisition auprès d'établissements publics, 2 propriétaires concernés à proximité du projet	Rural	Récréatif	Etang plus fonctionnel, premier projet inscrit dans la continuité écologique	Hors CTMA
Site 5	2015	Commune	Remise à ciel ouvert	500	Acquisition auprès de privés	Urbain et littoral	Récréatif	Inondation dans un quartier	Hors CTMA

Annexe 5 : Le guide d'entretien - Technicien de rivière

Volet 1 : Le déroulement du projet

- Reconstruction de l'itinéraire

Pouvez-vous me raconter l'histoire de ce projet et son déroulement ?

Je note toutes les grandes étapes citées. Si ces points ne sont pas abordés, demander :

Pouvez-vous situer dans les temps ces étapes ?

Quel était le problème initial ? Quelle est l'origine du projet ?

- Revenir sur les étapes clés de la conduite du projet :

A ce moment du projet...

- Les acteurs et leur mobilisation

Quels étaient les acteurs en jeu ? *(lister tous les acteurs la personne et ce qu'elle représente)*

Comment avez-vous identifié ces personnes ? Pour quelle raison ?

Pourriez-vous identifier des acteurs qui étaient absents ? Si oui, pour quelle raison ?

Parmi les acteurs présents, qui était déjà impliqué dans la démarche ?

(Pour les acteurs autres que les acteurs habituels (onema, fédé de pêche, cellule aster...), si déjà impliqué approfondir)

Comment se fait-il que ... était déjà impliqué ?

Qui avez-vous dû solliciter ? Parmi ces personnes, y avait-il des réticents ?

Si oui, selon vous quelles étaient leurs réticences ? Y a-t-il eu situation de blocage ?

Au final, selon vous, qu'est ce qui les a décidés à se mobiliser ?

Et pour les autres acteurs, selon vous, qu'est ce qui les a amené à participer ?

Ne pas hésiter à recadrer : C'était bien votre point de vue au moment du projet ?

- L'organisation des échanges

Où a eu lieu l'échange ? A quelle date ? Comment les personnes ont été informés de cet échange ? Comment ont-elles été contactées ?

- Teneur des échanges et dynamique de la négociation

Quelle était l'objet de l'échange ?

Qu'est ce qui a été discuté ?

Y avait-il des acteurs en désaccord ?

S'agissait-il d'acteurs que vous aviez identifiés et impliqués dans la démarche ?

Selon vous, quelle était la nature de ce désaccord ? Quelle était votre position vis-à-vis de ce désaccord ? Comment a-t-il été résolu ?

Au final, qu'est ce qui a été conclu ? Avec quelle formalité ?

Volet 2 : L'ancrage territorial

Y avaient-ils des relais locaux ?

Si oui, qui était-il ? *(personne physique et ce qu'elle représente)* Quel a été leur rôle ?

Si non, pourquoi ? Est-ce que c'était un frein ?

Depuis combien de temps la structure existe-elle ? Quel type de travaux effectue-t-elle ?

La structure avait-elle déjà réalisée des travaux de restauration morphologique ?

Depuis combien de temps travaillez-vous sur ce territoire ?

Aviez-vous déjà travaillé avec les personnes impliquées *(surtout élus et usagers)* ? Dans quel contexte ?

Etes-vous membre dans des associations locales ? Si oui, lesquelles ?

Sociogramme

Pour finir, pourriez-vous représenter sur ce papier, un schéma des différents acteurs ayant pris part au projet tels que vous vous le représentez.

Pourriez-vous identifier les intérêts que chaque acteur représente ?

Volet 3 : Les perceptions et représentations

Pourriez-vous me décrire le cours d'eau, plus précisément tel qu'il était avant les travaux ? (s'appuyer sur des photos si possible)

Pouvez-vous lister les 5 premiers mots ou groupes de mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit lorsque je vous parle du cours d'eau de (préciser le nom) ?

Pouvez-vous classer ces 5 mots par ordre d'importance (1 le plus important, 5 le moins important) ?

Pourriez-vous attribuer une connotation positive, négative ou neutre sur ces affirmations ?

Pourriez-vous le dessiner de façon schématique tel qu'il est aujourd'hui ?

Préciser : la forme qu'il a, les éléments auxquels vous portez de l'importance, qui vous dérangent, les activités que vous menez... (montrer le schéma type pour rassurer)

Annexe 6 : Le guide d'entretien - Riverain

Introduction : le cours d'eau et le riverain

Depuis quand êtes-vous installé sur ce territoire ?

Quel type d'usage avez-vous du cours d'eau et des parcelles à proximité ?

Pourriez-vous me raconter l'histoire du cours d'eau depuis que vous le connaissez ?

Relance : y a-t-il eu des périodes d'inondation, des travaux, des usages particuliers... ?

Volet 1 : le déroulement du projet

- Reconstruction de l'itinéraire

Pouvez-vous me raconter comment s'est déroulé le projet de restauration ?

- Revenir sur les étapes clés de la conduite du projet :

A ce moment du projet...

... Comment avez-vous été associé au projet ?

Relance : Qui vous a informé des travaux ? Par quels moyens ? A quel moment ?

Quelle était votre première vision du projet ? Qu'est ce qui vous a incité ou freiné à vous impliquer dans ce projet ?

Ne pas hésiter à recadrer : C'était bien votre point de vue au moment du projet ?

Par la suite, avec qui avez-vous été amené à échanger ?

Si réponse flou : pourriez-vous quantifier le nombre d'échange, de rencontres qui ont eu lieu ? Dans le temps comment s'espace-t-elle ? Où ont-elles eu lieu ?

- Pour chaque échange : teneur des échanges et dynamique de la négociation

Quel était l'objet de cette discussion ?

Par rapport au projet initial, quels problèmes relatifs à vos usages ont été rencontrés ? Comment se sont-ils résolus ? Y a-t-il eu des désaccords ?

A quel moment avez-vous donné votre accord pour les travaux ? Comment s'est officialisé l'accord ?

Volet 2 : Ancrage territorial de la maîtrise d'ouvrage et du technicien de rivière

Connaissiez-vous la structure avant l'opération de restauration morphologique ? Et le/la technicien de rivière ?

Si oui, approfondir : Dans quel contexte aviez-vous déjà entendu parler de la structure ?

Dans quel contexte aviez-vous déjà travaillé ensemble ?

Sociogramme

Pourriez-vous représenter sur ce papier, un schéma des personnes, qui à votre connaissance, ont participé au projet. (*laisser 5 minutes pour représenter*)

Pourriez-vous identifier les intérêts que chaque acteur représente ?

Volet 3 : Les perceptions et les représentations

Pourriez-vous me décrire le cours d'eau, plus précisément tel qu'il était avant les travaux ? (s'appuyer sur des photos si possible)

Pouvez-vous lister les 5 premiers mots ou groupes de mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit lorsque je vous parle du cours d'eau de (préciser le nom) ?

Pouvez-vous classer ces 5 mots par ordre d'importance (1 le plus important, 5 le moins important) ?

Pourriez-vous attribuer une connotation positive, négative ou neutre sur ces affirmations ?

Carte mentale

Pourriez-vous le dessiner de façon schématique tel qu'il est aujourd'hui ? Pourriez-vous décrire oralement ce dessin ?

Préciser : la forme qu'il a, les éléments auxquels vous portez de l'importance, qui vous dérangent, les activités que vous menez... (montrer un type de schéma pour rassurer)

Annexe 7 : Le guide d'entretien - Elu

Introduction

Depuis combien de temps êtes-vous installé sur ce territoire ?

Quel domaine d'activité avez-vous en charge à la mairie ? Depuis quand ?
Quelles sont vos missions générales ? Avez-vous une activité professionnelle en parallèle ? Si oui, laquelle ?

Quel est votre lien avec le syndicat ? Quel est l'élu représentant de la commune au syndicat ?

Pourriez-vous me raconter l'histoire du cours d'eau depuis que vous le connaissez ?

Volet 1 : le déroulement du projet

Pouvez-vous me raconter comment s'est déroulé le projet de restauration ?

- Revenir sur les étapes clés de la conduite du projet :

A ce moment du projet...

Comment avez-vous été associé au projet ?

Questions de relance : Qui vous a informé des travaux ? Par quels moyens ? A quel moment ? Pour quelle raison ?

Quelle était votre première vision du projet ? Qu'est ce qui vous a incité ou freiné à vous impliquer dans ce projet ?

Ne pas hésiter à recadrer : **C'était bien votre point de vue au moment du projet ?**

Par la suite, avec qui avez-vous été amené à échanger ?

Si flou, pourriez-vous quantifier le nombre d'échange, de rencontres qui ont eu lieu ? Dans le temps comment s'espacent-t-elles ?

- Pour chaque échange : teneur des échanges et dynamique de la négociation

Quel était l'objet de cette discussion ?

Y a-t-il eu des désaccords ? Lesquels ? (qui avec qui, sur quel objet) Quelle était votre position vis-à-vis de ce désaccord ?

Question de relance : Quel était votre point de vue sur le budget ? Sur l'aspect environnemental du projet ?

Qu'est ce qui a été conclu ? Comment s'est officialisé l'accord ?

Volet 2 : l'ancrage territorial

Connaissiez-vous la structure avant l'opération de restauration morphologique ? Et le/la technicien de rivière ?

Si oui, approfondir : Dans quel contexte aviez-vous déjà entendu parler de la structure ?

Dans quel contexte aviez-vous déjà travaillé ensemble ?

Sociogramme

Pourriez-vous représenter sur ce papier, un schéma des différents acteurs ayant pris part au projet tels que vous vous le représentez. (laisser 5 minutes pour représenter)

Pourriez-vous identifier les intérêts que chaque acteur représente ?

Volet 3 : les représentations et les perceptions

Pourriez-vous me décrire le cours d'eau, plus précisément tel qu'il était avant les travaux ?
(s'appuyer sur des photos si possible)

Pouvez-vous lister les 5 premiers mots ou groupes de mots ou expressions qui vous viennent à l'esprit lorsque je vous parle du cours d'eau de (préciser le nom) ?

Pouvez-vous classer ces 5 mots par ordre d'importance (1 le plus important, 5 le moins important) ?

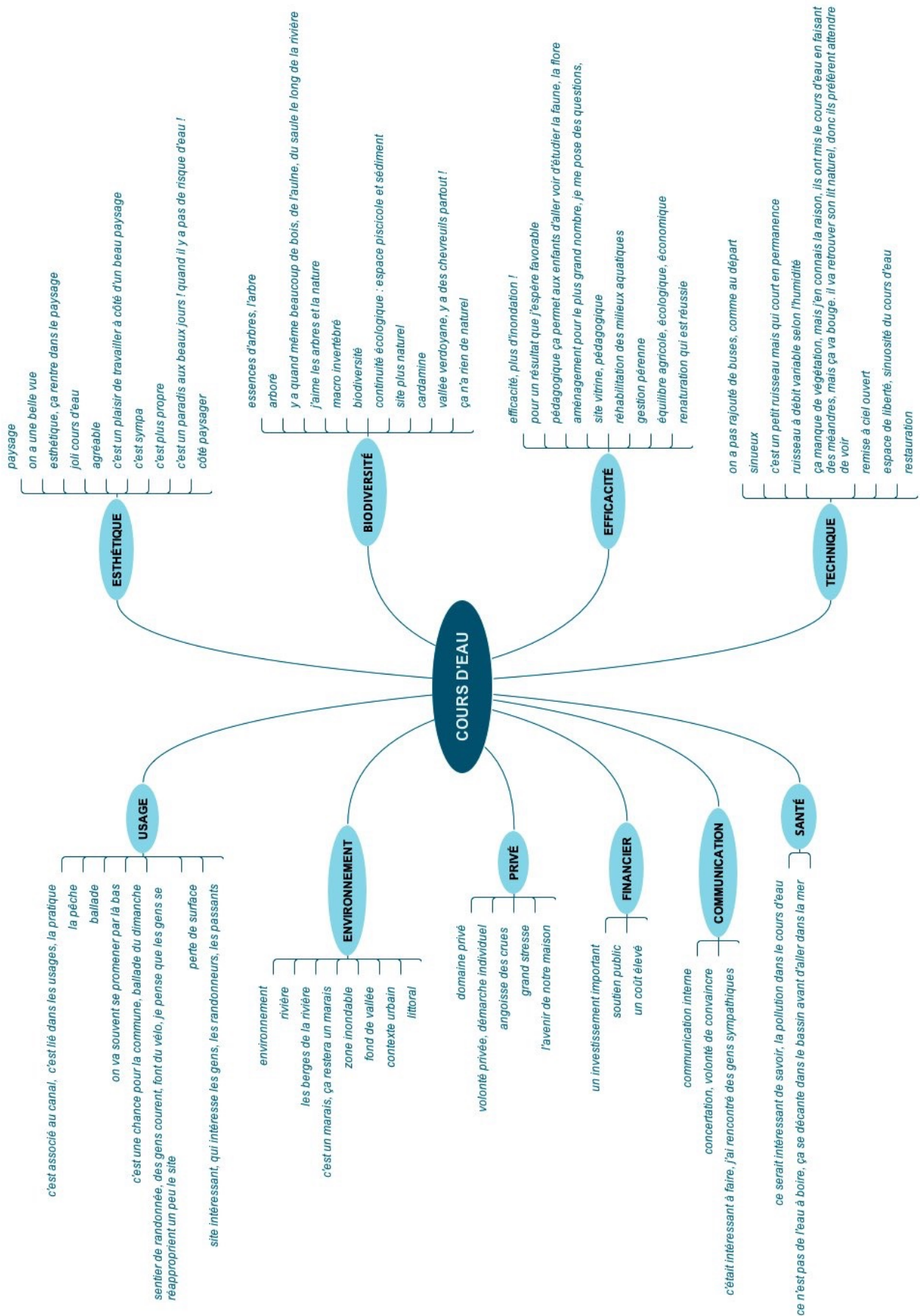
Pourriez-vous attribuer une connotation positive, négative ou neutre sur ces affirmations ?

La carte mentale

Pourriez-vous le dessiner de façon schématique tel qu'il est aujourd'hui ?

Préciser : la forme qu'il a, les éléments auxquels vous portez de l'importance, qui vous dérangent, les activités que vous menez... (montrer le schéma type pour rassurer)

Annexe 8 : Mind map illustrant les réponses pour chaque catégorie de représentation





Diplôme : Ingénieur
Spécialité : Paysage
Spécialisation / option : GE / ADT
Enseignant référent : Philippe BOUDES

Auteur : Camille BARKALLAH

Date de naissance : 02/08/1992

Nb pages : 60p **Annexes** : 13p

Année de soutenance : 2016

Organisme d'accueil : Conseil Régional - Creseb

Adresse : Site de la Robiquette

2 Rue Gabriel Germain

35 000 Rennes

Maître de stage : Laurent GRIMAUULT

Titre français : Vers une vision partagée des cours d'eau dans les projets de restauration morphologique

Titre anglais : Towards a shared vision of watercourses in morphological restoration projects

Résumé : Les projets de restauration morphologique sont aujourd'hui engagés sur les territoires bretons, avec comme objectif général l'atteinte du « bon état » des milieux aquatiques, fixée par la DCE.

Cependant, les gestionnaires se retrouvent confrontés à différents obstacles, notamment la maîtrise foncière. En effet, 90 % des espaces à restaurer sont situés sur des parcelles privées. Ces opérations s'inscrivent alors dans un cadre réglementaire, soumis à DIG et amènent à mobiliser des acteurs concernés, souvent de loin, par la question : les élus locaux et les riverains. De plus, le changement que suscitent ces projets sur les usages et les paysages, pose la question de l'acceptation de l'opération.

Dès lors, il devient nécessaire d'engager un dialogue avec les différentes parties prenantes et de démontrer l'intérêt du projet tout en tenant compte du contexte local sociologique, économique et culturel. Ce travail a été l'occasion de questionner des facteurs qui contribuent à la sensibilisation et la mobilisation des élus locaux et des riverains dans ces projets. Un retour d'expérience sur 5 sites d'études à l'échelle de la Bretagne dans des contextes différents a permis de mieux appréhender le déroulé de ces projets, leurs déterminants et leurs enjeux.

L'analyse de ces sites d'étude traite 3 volets de travail qui concernent d'une part le déroulement du projet avec notamment un regard porté sur la négociation et l'argumentation, et d'autre part l'ancrage territorial des structures porteuses de projet. Enfin, le troisième volet concerne les perceptions et les représentations.

L'ensemble de ces éléments a fait émerger des pistes de réflexion et des préconisations à prendre en compte pour parvenir à construire une vision partagée des cours d'eau.

Abstract : The projects of morphological restoration are currently in process on Breton territories. Their principal aim is to achieve the "good state" of aquatic surroundings, according to the DCE.

However the persons in charge are often confronted with several difficulties among them the control of landed properties. Actually 90% of spaces to be restored are located on private spots. The operations should be then in keeping with a regulatory framework submitted to DIG and mobilize people concerned, sometimes by far, by the question: local elected representatives and local residents. Further the change that these projects may cause to uses and to landscapes, raises the question of the acceptance of the operations.

Consequently it becomes necessary to open dialogue between all participants and to demonstrate the interest of the project while taking into account the sociological, economic and cultural local context. This work has given the opportunity to question factors which contribute to the awareness and mobilization of local representatives and residents in the projects. A feedback on 5 field studies on Brittany's scale, within different contexts, has allowed to better understand the development of works, their aims and stakes. The analysis of the 5 study areas deals with 3 parts which concern on one hand the work in progress with a particular look at negotiations and discussions, on second hand the territorial roots of structures supporting the projects.

Finally the third part handles perceptions and ideas. The set of collected elements has provided foreground lines of thoughts and recommendations which should be taken into account to build a shared vision of watercourses.

Mots-clés : *restauration morphologique, mobilisation, sensibilisation, acceptation, négociation, argumentation, perception, représentation, acteurs.*

Key Words : *morphology restoration, watercourses, mobilization, awareness, acceptance, negotiation, discussion, perception, representation.*